

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3374 - JEUDI 22 NOVEMBRE 2018

ENJEU DE L'HEURE

Les évêques se penchent sur l'évaluation du processus électoral



Les évêques catholiques ayant facilité la signature de l'Accord du 31 décembre

Les évêques de la RDC sont, depuis le 20 novembre, en session extraordinaire de leur Assemblée plénière à Kinshasa. À l'issue de ces travaux, les prélats catholiques veulent se mettre en mesure de « donner des orientations pastorales avec une attention particulière sur la période de campagne électorale, sur l'égalité de traitement et la sécurisation des candidats, la sensibilisation de la population au vote utile par rapport aux valeurs fondamentales d'un État de droit, etc. »

Cependant, pour une frange de l'opinion, les élections du 23 décembre ne pourront jamais instaurer un climat de paix en RDC, étant donné que ses revendications par rapport au processus électoral en cours ne sont pas prises en compte.

Page 2

PRÉSIDENTIELLE

Martin Fayulu : « Il faut des élections avec bulletins papiers, sans machine à voter »

Comme annoncé, le candidat commun de l'opposition issu de l'accord de Genève, l'irréductible Martin Fayulu, est arrivé le 21 novembre à Kinshasa en provenance de l'Europe. Toutes les catégories sociales étaient représentées sur le site aéroportuaire qui n'a pu contenir la masse qui s'y est déferlée pour accueillir le candidat de la coalition « Lamuka » à

la présidentielle du 23 décembre issu de l'accord de Genève.

Sur la machine à voter et le fichier électoral, il n'a pas changé par rapport à ses revendications. « Il faut les élections crédibles, c'est-à-dire avec bulletins papiers, sans machine à voter, avec un fichier clair, nettoyé », a-t-il déclaré à la presse.

Page 3



Martin Fayulu improvisant un meeting à la place Triomphal

CAMPAGNE ÉLECTORALE

La Céni et le Csac réaffirment les principes d'accès de tous les candidats aux médias

L'évaluation de la cohérence et l'actualisation de la Directive N°Csac/AP/001/2015 du 5 mars 2015 relative à la campagne électorale à travers les médias, qui consacre le principe d'égalité d'accès aux médias à tous les candidats et la diffusion des contenus électoraux en période de campagne électorale, étaient au centre d'échange que les deux institutions d'appui à la démocratie ont eu le 20 novembre.

La Céni et le Csac ont, par ailleurs, mis en exergue l'évidence de la prise en charge judiciaire des médias en ligne et des réseaux sociaux qui constituent un défi majeur pour une campagne électorale apaisée en RDC.

Page 3



Le président de la Céni, Corneille Nanga, le ministre Lambert Mende et le président du Csac, Tito Ndombi

ÉLECTIONS

La Céni confirme la date du 23 décembre

Dans une correspondance adressée, le 21 novembre, au candidat à la présidence de la République, Seth Kikuni Masudi, en réponse à sa lettre du 20 du même mois adressée à la Céni sollicitant le report de la date des élections, Corneille Nanga a confirmé l'effectivité de ces élections à la date du 23 décembre.

Remontant les bretelles au candidat président Seth Kikuni Masudi, le président de la Centrale électorale a admis qu'il n'y avait ni justification légale, ni contrainte technique pour donner une suite favorable à une demande de report de ces scrutins par rapport à ce délai décidé par son institution.

Page 3

ÉDITORIAL

L'affaire Ghosn

Elle défraie la chronique, enflamme la presse, fait monter au créneau les tenants du libéralisme pur et dur, réjouit les adversaires du capitalisme. Mais au-delà de l'argent, ou plutôt de l'accusation de dissimulation d'argent par un chef d'entreprise qui se trouve au cœur de cette affaire, l'arrestation spectaculaire et d'ailleurs soigneusement mise en scène du grand patron du conglomérat industriel Renault-Nissan-Mitsubishi, à savoir le Franco-libano-brésilien Carlos Ghosn, met en lumière de façon crue la bataille dans laquelle s'engagent aujourd'hui sans le dire les grandes puissances industrielles sur la scène mondiale.

Qui peut croire, en effet, que la justice nipponne soit contrainte de mettre à l'ombre pendant trois semaines un magnat de l'industrie automobile alors même qu'elle a tous les moyens de mener ce genre d'enquête sans agir avec une telle brutalité ? Il lui aurait suffi pour connaître la vérité, toute la vérité, de convoquer posément le suspect devant ses tribunaux afin qu'il s'explique sur les détournements réels ou supposés dont il s'est ou se serait rendu coupable. Or elle ne l'a pas fait, préférant lancer un pavé dans la mare avec toutes les conséquences économiques, financières et surtout diplomatiques que cela ne peut manquer d'avoir.

Si elle agit ainsi c'est très probablement parce que l'enjeu de la bataille judiciaire qui s'engage est stratégique pour le Japon. Autrement dit que celle-ci constitue pour cet Etat asiatique une action majeure menée dans le but de défendre sa souveraineté contre les intrusions réelles ou supposées des puissances étrangères. Certes, l'on ne peut rien affirmer encore avec certitude alors que la comédie débute à peine, mais il est très probable que le but recherché par les autorités de Tokyo est la reprise en main de l'un des joyaux industriels japonais que l'industrie française avait réussi non sans mal à sauver ces dix dernières années.

Si cette analyse, énoncée par des observateurs chevronnés, est juste – ce dont nous sommes nous-mêmes convaincus – cela veut dire que la compétition industrielle mondiale entre dans une nouvelle phase où l'on verra les Etats veiller à ce que leurs entreprises ne soient pas d'une manière ou d'une autre mises en coupe réglée par des puissances étrangères. Il se pourrait ainsi que l'affaire Ghosn marque en réalité un tournant dans les rapports économiques internationaux. À suivre donc et de très près

Les Dépêches de Brazzaville

RDC

Les évêques se penchent sur l'évaluation du processus électoral

À l'issue des travaux de la session extraordinaire de la Céncó, les prélats catholiques veulent se mettre en mesure de « donner des orientations pastorales avec une attention particulière sur la période de campagne électorale, sur l'égalité de traitement et la sécurisation des candidats, la sensibilisation de la population au vote utile... »

Les évêques de la RDC sont, depuis le 20 novembre, en session extraordinaire de leur Assemblée plénière à Kinshasa. Pendant ces trois jours des travaux, la Conférence épiscopale nationale du Congo (Céncó) se penchera notamment, selon son président, Mgr Marcel Utambi, sur l'évaluation du processus électoral en RDC. « La présente session extraordinaire est la deuxième du genre en cette année 2018, après celle que nous avons tenue du 15 au 17 février 2018. Nous l'avons proposée au moment où les échéances électorales approchent. Elle sera essentiellement axée sur l'examen du paysage socio-pastoral et l'évaluation du processus électoral de notre pays, la RDC », a-t-il indiqué à l'ouverture de cette session. Selon le président de la Céncó, les évêques catholiques veulent se faire une idée panoramique du processus électoral afin qu'ils soient en mesure de « donner des orientations pastorales avec une attention particulière sur la période de campagne électorale qui s'ouvre bientôt, sur l'égalité de traitement et la sécurisation des candidats, la sensibilisation de la population au vote utile par rapport aux valeurs fondamentales d'un Etat de droit ». Aussi les évêques catholiques vont-ils se pencher sur l'expulsion des Congolais d'Angola ainsi que sur la situation sécuritaire et sanitaire à Beni.

Un plaidoyer des familles des détenus politiques

Le Week-end passé, le collectif des familles des détenus politiques a interpellé les évêques catholiques dont le silence face à la détérioration du climat poli-



Les évêques membres de la Céncó

tique et social dans le pays a été vu comme une complicité.

Pour ces familles, qui ont dénoncé le maintien de leurs parents en prison ou en exil, malgré la signature de l'Accord de la Saint-Sylvestre, qui a recommandé, dans le cadre la décrispation politique, la libération des prisonniers politiques et d'opinion ainsi que le retour assuré de ceux qui sont en exil, on ne pourra pas parler des élections apaisées si certaines personnes continuent à être détenues pour leurs positions politiques, ni à être empêchées de rentrer au pays pour leurs opinions. Ces familles ont, en effet, noté qu'Eugène Diomi Ndongala reste en prison, malgré le jugement de la Commission des droits de l'homme et son état de santé, Jean-Claude Muyambo, Franck Diongo, Gekoko Mulumba, Eric Kikunda, Firmin Yangambi, Anzuluni et Mbusa Nyamwisi, etc. ainsi que tous les membres des mouvements citoyens dont Carbone Beni et, dernièrement, les membres de la Lucha et Vici et tant d'autres, qui sont tous injus-

tement emprisonnés pour avoir voulu exercer leur droit à la libre expression politique.

Au moment où le pays et la communauté internationale attend le début de la campagne électorale pour les élections de fin décembre, une bonne frange de l'opinion continue à soutenir que ces élections prévues pour le 23 décembre ne pourront jamais instaurer un climat de paix en RDC, étant donné que leurs revendications par rapport au processus électoral en cours ne sont pas prises en compte. C'est le cas des partis de l'opposition dont le Mouvement de libération du Congo qui continuent à dénoncer le harcèlement dont font l'objet certains de ses membres obligés de choisir la clandestinité. C'est le cas de Didier Mbalivoto Kofe cité dans un document de ce parti politique, qui serait traqué par les services alors que cette formation avait besoin de lui dans le cadre de ces élections, pour son expertise en mobilisation et implantation.

Lucien Dianzenza

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula,
Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominiou Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI :
Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki,
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,
Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngon

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengou
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél.: 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

ÉLECTIONS

La Céni confirme la date du 23 décembre

Remontant ainsi les bretelles au candidat président Seth Kikuni Masudi, le président de la Centrale électorale, Corneille Nangaa, a admis qu'il n'y avait ni justification légale, ni contrainte technique pour donner une suite favorable à une demande de report de ces scrutins par rapport à ce délai décidé par son institution.

Dans une correspondance adressée, le 21 novembre, au candidat à la présidence de la République, Seth Kikuni Masudi, en réponse à sa lettre du 20 du même mois adressée à la Centrale électorale sollicitant le report de la date des élections, le président de la Commission électorale nationale indépendante (Céni), Corneille Nangaa, a confirmé l'effectivité de ces élections à la date du 23 décembre.

Pour Corneille Nangaa, il n'y a donc ni justification légale, ni contrainte technique pour donner une suite favorable à une demande de report de ces scrutins, « qui risquerait de plonger le pays dans l'incertitude ». « Dès lors, le pays est engagé dans l'organisation de ces élections, et ne peut se permettre un report dont vous semblez ne pas mesurer les conséquences sur la stabilité et la légitimité de nos institutions



La machine à voter prévue pour les élections en RDC

ainsi que sur la consolidation de notre jeune démocratie », a souligné le président de la Centrale électorale.

Notant que la tenue des scrutins combinés au 23 décembre procédait d'une décision de la Céni agissant en vertu de ses prérogatives constitutionnelles et conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord de la Saint-Sylvestre, Corneille Nangaa a noté que l'ensemble d'activités prévues jusqu'à lors par cette décision de la Centrale électorale portant publication du ca-

lendrier électoral « ont été réalisés avec satisfaction et se poursuivent tout aussi parfaitement ».

Remontant ainsi les bretelles au Candidat président Seth Kikuni, Corneille Nangaa lui a également rappelé qu'une commission qu'un comité de liaison Céni-acteurs politiques se réunissait, le 21 novembre, au Palais du peuple afin de procéder au lancement de la campagne électorale conformément au calendrier susmentionné.

Des inquiétudes partagées de Seth Kikuni

Dans sa lettre adressée la veille à la Céni, le candidat président de la République, Seth Kikuni, avait émis certaines inquiétudes qui l'ont poussé à solliciter le report de ces scrutins combinés initialement prévus pour le 23 décembre. « Il se trouve qu'à 48 heures du début de la campagne, les parties prenantes aux scrutins ne sont pas d'accord sur plusieurs points importants pouvant permettre la tenue des élections libres, transparentes et apaisées », avait-il écrit.

Seth Kikuni avait dit avoir bien peur que si la Centrale électorale s'obstinait à organiser ces élections dans les conditions actuelles, le pays sombrerait dans un chaos que le peuple et tout le monde ne souhaiterait pas. Pour le candidat président de la République, ce chaos coûterait beaucoup à la jeunesse du pays dont il représente les valeurs et espoirs.

Pour trouver une voie de sortie, il a proposé à la Céni de réunir toutes les parties prenantes aux scrutins, en particulier les candidats présidents de la République, pour décider sur la date et les modalités de la tenue effective des élections « qui seront, cette fois-là, libres, crédibles, transparentes et apaisées, puisque consensuelles ».

Lucien Dianzenza

CAMPAGNE ÉLECTORALE

La Céni et le Csac réaffirment les principes d'accès de tous les candidats aux médias

Au cours de leur rencontre du 20 novembre, les deux institutions d'appui à la démocratie ont, par ailleurs, mis en exergue l'évidence de la prise en charge judiciaire des médias en ligne et des réseaux sociaux qui constituent un défi majeur pour une campagne électorale apaisée en RDC.

À vingt-quatre heures du lancement de la campagne électorale pour les scrutins combinés présidentiel et législatifs national et provincial du 23 décembre 2018, la Commission électorale nationale indépendante (Céni) et le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (Csac) ont tenu, le 20 novembre, une réunion extraordinaire, en présence du ministre de la Communication et des Médias représentant le gouvernement de la République, rapporte une dépêche de la Centrale électorale publiée le 20 novembre. À l'ordre du jour de cette rencontre figurait l'évaluation de la cohérence ainsi que la mise à jour, s'il y a lieu, de la Directive N°Csac/AP/001/2015 du 05 mars 2015 relative à la campagne électorale à travers les médias, laquelle directive consacre le principe d'égalité d'accès aux médias à tous les candidats et la diffusion des contenus électoraux en période de campagne électorale. À cet effet, il a été convenu notamment de la mise en place d'une Commission interinstitutionnelle Céni-Csac-ministère de la Communication et des Médias devant assurer ce travail de mise à jour. En réaffirmant les principes d'égalité de diffusion et d'accès de tous les candidats aux médias

durant la période de campagne électorale qui s'ouvre le 22 novembre pour s'achever le 21 décembre 2018 à minuit, la Céni et le Csac envisagent de produire un monitoring de la campagne électorale afin d'assurer le suivi des conditions d'accès dans les médias pour les vingt et un candidats et les soixante-dix-sept regroupements politiques. Cette rencontre a mis en exergue l'évidence de la prise en charge judiciaire des médias en ligne et des réseaux sociaux qui constituent un défi majeur pour une campagne électorale apaisée en RDC. Il a été également souligné la nécessité de rappeler aux médias les règles qui s'imposent dans le cadre de la pluralité d'opinion durant la campagne électorale. Aux candidats indépendants, des partis et regroupements politiques, la Céni et le Csac vont poursuivre les plaidoyers pour le respect de la Charte de bonne conduite des candidats, partis et regroupements politiques.

Conformément à la Constitution, la Céni et le Csac sont appelés à travailler en étroite collaboration en période de campagne électorale. La Céni a, en effet, pour mission d'organiser en toute indépendance, neutralité et impartialité, des scrutins libre, démocratique et transparent. La Céni assure également la régularité des campagnes électorales et référendaires (Article 9, loi organique de la Céni). De son côté, le Csac a notamment pour mission de veiller à l'accès équitable aux associations, candidats et partis politiques aux moyens d'information et de communication.

A.D.

MARTIN FAYULU

« Il faut des élections avec bulletins papiers, sans machine à voter »

Comme annoncé, le candidat commun de l'opposition issu de l'accord de Genève, l'irréductible Martin Fayulu, est arrivé le 21 novembre à Kinshasa en provenance de l'Europe, à la veille du démarrage de la campagne électorale.

La mobilisation était quasi totale dans les états-majors de différents partis et regroupements politiques affiliés à la coalition « Lamuka » soutenant la candidature à la présidentielle du président de l'Écidé. Moïse Katumbi, Freddy Matungulu, Jean Pierre Bemba et Adolphe Muzito qui ont réitéré leur soutien à Martin Fayulu ont mobilisé leurs bases respectives afin que le retour au pays du candidat commun de l'opposition soit événementiel. Les drapeaux, banderoles et autres affiches d'Ensemble, du Nouvel Elan, du MLC, de la Dynamique de l'opposition, du MCR et d'autres regroupements politiques ont flotté à l'aéroport international de Ndjili comme pour marquer la symbiose parfaite entre les leaders de « Lamuka » plus que jamais déterminés à faire élire leur candidat à la magistrature suprême.

Aux premiers rangs pour l'accueillir se trouvaient plusieurs acteurs de l'opposition tels que José Endundo, Pierre Lumbi, Jean Bertrand Ewanga, Fidèle Babala, Eve Bazaiba, etc. « C'est l'avenir du pays qui est en jeu et c'est le développement du Congo qui est en jeu. Si le peuple est prêt, nous ne pouvons qu'être prêts, c'est la campagne du peuple. Ce sont les élections du peuple, il



La foule mobilisée à l'aéroport international de Ndjili pour accueillir Martin Fayulu

veut que les vingt ans de Kabila de misère, de tuerie, d'insécurité soient oubliés », tels ont été les premiers mots de Martin Fayulu qu'interrogeaient des journalistes quelques instants après sa descente d'avion.

Sur la machine à voter, il n'a pas changé d'un iota par rapport à ses revendications. « L'état d'esprit est que nous devons à tout prix arracher l'alternance démocratique. Pour arriver à ça, il faut les élections crédibles, c'est-à-dire élections avec bulletins papiers, sans machine à voter, avec un fichier clair, nettoyé pour que demain quand les Congolais auront posé l'acte, il faut que les résultats soient en concordance avec l'acte qu'ils auraient posé ». Il espère remporter la présidentielle en misant sur la surveillance du vote proprement dit via les observateurs et autres témoins. « Nous allons surveiller la tricherie, nous ne connaissons pas la machine à voter, de toutes les façons elle est illégale. Le peuple congolais a dit pas de machine à voter, élections crédibles, apai-

sées et transparentes », a ajouté Martin Fayulu.

Toutes les catégories sociales étaient représentées sur le site aéroportuaire qui n'a hélas pu contenir la grande masse qui s'y est déferlée. La présence des étudiants de l'Unikin et de l'Is-ta avait fait monter la tension donnant du fil à retordre aux éléments de la police obligés d'encadrer plusieurs milliers de personnes chauffées à blanc. Tout en s'en prenant vertement à Félix Tshisekedi et Vital Kamerhe considérés comme des traîtres pour avoir retiré leur signature de l'accord de Genève, la foule n'a pas manqué d'asséner quelques pics au pouvoir actuel et au candidat du FCC alors qu'elle accompagnait le cortège. La situation failli dégénérer au niveau de « Kingasani ya Suka ». La police s'est vue contrainte de faire usage des gaz lacrymogènes pour disperser les militants afin de permettre à Fayulu de se frayer un chemin et poursuivre son itinéraire qui devrait échoir au siège de son parti, l'Écidé.

Alain Diasso

PLANIFICATION DU TERRITOIRE EN RDC

Le recadrage du processus d'élaboration des outils et documents au centre des discussions

Il se tient, depuis le 21 novembre, à Kinshasa un atelier de recadrage méthodologique de processus d'élaboration des outils et documents de planification du territoire en RDC qui va durer trois jours, soit du 21 au 23 novembre.

Procédant à l'ouverture de cet atelier, le directeur de cabinet adjoint du ministre de l'Aménagement du territoire et Rénovation de la ville, Victor Tumba, a, au nom du ministre Félix Kabange, remercié le président Joseph Kabila pour la paix et la stabilité observées sur toute l'étendue du territoire national, sans lesquelles les présentes assises ne se tiendraient pas. « Je loue également son adhésion au programme de la réforme de l'aménagement du territoire, lors de son discours à la clôture de concertations nationales devant les deux chambres du Parlement réunies en date du 23 octobre 2013 », a-t-il déclaré.

En réunissant tous ces experts à cet atelier, le ministère de l'Aménagement du territoire et Rénovation de la ville, a indiqué Victor Tumba, vise à obtenir un consensus pour la validation de la note de recadrage méthodologique et la feuille de route des processus d'élaboration des outils et instruments de planification du territoire prévus dans le cadre de la réforme de l'aménagement du territoire en RDC que sont : la politique d'aménagement du territoire, le schéma national de l'aménagement du territoire ainsi que les guides méthodologiques d'élaboration des plans provinciaux et locaux d'aménagement du territoire. Il a encouragé les participants à plus d'ardeur pour une analyse sans complaisance du



projet qui leur est soumis afin d'adopter, après concertation, le document méthodologique nécessaire à la mise en œuvre efficiente du processus de la réforme au cours des deux prochaines années.

Les participants invités à s'approprier le processus

Auparavant, le représentant du directeur-pays du Pnud, Étienne Desousza, a remercié le gouvernement congolais à travers le ministère de l'Aménagement pour l'étroite collaboration et la marque de confiance entre le ministère chargé de l'Aménagement du territoire et le Pnud. Il a exprimé également sa gratitude envers les bailleurs des fonds de l'Initiative pour la forêt d'Afrique centrale qui, à travers le fonds national Redd, accompagne financièrement et techniquement ce processus des réformes de l'aménagement du territoire. « Depuis son lancement officiel en mai 2017 en dépit des multiples contraintes, le programme d'appui à la réforme de l'aménagement du territoire a réalisé des progrès importants », a souligné Étienne Desousza. Il s'agit, a-t-il précisé, du consen-

Une vue des intervenants lors de l'ouverture de l'atelier sus avec toutes les parties prenantes sur l'approche de mise en œuvre de la réforme de l'aménagement du territoire, du renforcement des capacités du ministère de l'Aménagement du territoire à travers la mise en place d'un cadre d'échange sur l'aménagement du territoire composé des points focaux des ministères sectoriels-clés et de la société civile, l'opérationnalisation de la cellule d'appui technique à la réforme de l'aménagement du territoire composé des experts nationaux, la mobilisation des expertises internationales spécialisées chargées d'accompagner la partie nationale dans le processus de réforme de l'aménagement du territoire, la mobilisation des ressources additionnelles auprès de Fondredd pour renforcer le volet organisationnel et institutionnel du programme.

Ces résultats, a-t-il fait remarquer, sont les fruits du travail collectif entrepris sous le leadership du ministère de l'aménagement du territoire avec l'implication des plusieurs autres parties prenantes dont le Secrétariat exécutif du fonds national Redd. Le représentant du directeur-pays du Pnud

a salué cet élan de collaboration et d'engagement de chacun de toutes les parties impliquées dans le processus. La réussite de la réforme de l'Aménagement du territoire et son appropriation nationale, a-t-il ajouté, dépend de la participation inclusive de la mobilisation et de l'engagement de toutes les parties prenantes à toutes les étapes de sa mise en œuvre. « L'atelier est un bel exemple pour illustrer le cadre multisectoriel et transversal de l'aménagement du territoire. Les conclusions de cet atelier permettront de disposer d'une note de recadrage méthodologique et une feuille de route consensuelle grâce auxquelles les parties prenantes particulièrement le gouvernement de la RDC à travers le ministère de l'Aménagement du territoire national pourraient orienter et évaluer les efforts de ce processus et les outils de planification spatiale », a-t-il déclaré. Il a invité par ailleurs tous les participants à s'approprier de la démarche et la feuille de route du processus de l'aménagement du territoire qui sortira de cet atelier. Il a enfin exhorté les autorités politiques et les partenaires techniques et financiers à un engagement plus accru à ce processus de réforme de l'aménagement du territoire pour un développement durable du pays. Rappelons que le 30 octobre dernier lors du lancement de la campagne de sensibilisation sur le concept « Aménagement du territoire », le ministre de Félix Kabange Numbi avait insisté sur les trois grands principes sur lesquels devraient s'appuyer la meilleure approche de l'aménagement du territoire, à savoir la coordination, la coopération et la participation.

Blandine Lusimana

JOURNÉE MONDIALE DES DROITS DE L'ENFANT

Abigaël Muabe assure l'intérim d'un jour au ministère provincial du Genre

Le 20 novembre de chaque année, le monde entier célèbre la journée mondiale des droits de l'enfant. À cette occasion, Abigaël Muabe Builu, élève de la 6e année littéraire du collègue Samuel-Lévi, s'est acquittée des tâches quotidiennes comme le fait la ministre provinciale du Genre, Thérèse Olenga.

L'Unicef a organisé plusieurs activités dans la matinée parmi lesquelles la simulation des enfants aux décideurs, s'inscrivant ainsi dans la promotion des droits reconnus à chaque enfant. Le but de cette activité est de permettre à l'enfant congolais de rêver de devenir un jour quelqu'un qui serait capable d'assumer des hautes responsabilités. Au ministère provincial du Genre qui a à sa charge la communication, médias, éducation et environnement, Abigaël Muabe Builu a suppléé la ministre provinciale lors de la journée des droits de l'enfant.

Elle a fait son entrée dans le bâtiment du gouvernement provincial et s'est conduite au couloir qui amène vers le bureau de la ministre provinciale du Genre, représentée pour la circonstance par le directeur du cabinet. Assise confortablement sur le fauteuil,

Abigaël a commencé à consulter le signataire pour se faire une idée sur les correspondances lui adressées. Après cet exercice, elle a fait appel au directeur du cabinet qui s'est fait accompagner des conseillers.

Au menu de leurs échanges, la présentation de quelques rapports. La ministre du Genre d'un seul jour s'est imprégnée de la restitution du forum des ministres provinciaux du Genre sur l'éducation, le rapport sur l'assainissement de la ville de Kinshasa et la question sur les droits de l'enfant surtout en milieu scolaire. À l'issue de cet échange, Abigaël Muabe a indiqué qu'il était important pour elle d'échanger avec ses collaborateurs afin de jauger le niveau d'évaluation de certains dossiers prioritaires de la ville. « Nous avons insisté sur les droits de l'enfant, surtout en milieu scolaire, afin de résoudre le problème des enfants qui ne sont pas scolarisés. Concernant l'éducation, on se base sur la scolarisation des enfants. C'est un droit pour eux, c'est un devoir pour nous de réaliser et de lui offrir ce droit », a-t-elle déclaré.

B.L.

LIVRES

Un essai sur « L'impact criminogène de la CPI en Afrique »

Le nouvel ouvrage d'Eric Weber intitulé « L'impact criminogène de la CPI en Afrique » va certainement relancer, une fois de plus, le débat sur la justice internationale et, particulièrement, sur la Cour pénale internationale (CPI).

L'essai apporte un aperçu relatif au fonctionnement et à l'opérationnalisation de cette Cour en Afrique. La méthodologie utilisée par l'auteur permet au lecteur de s'imprégner de l'évolution temporelle de l'objet poursuivi par cette institution internationale dont la mission principale vise la restauration de la véritable justice et la dissuasion des crimes futurs. Les études et analyses faites dans ce livre ont, pour entre autres finalités, de « proposer certaines réformes pouvant favoriser l'émergence d'un continent que les Africains souhaitent paisible ».

Au sujet de son rôle d'imposer les sentences pouvant rétablir la justice et dissuader les crimes futurs, indique Eric Weber, la CPI s'avère être un outil de justice indispensable pour l'Afrique, car personne n'a le droit de mettre fin à la vie de son prochain. Mais après la création de cette instance internationale, constate l'auteur, l'impartialité de la Cour concernant les dirigeants africains a commencé, au fil des temps, à se faire ressentir. Pour lui, la pour-

suite des génocidaires et autres individus ayant commis des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre est fortement entachée d'obligations morales et de devoir légal de la CPI. Cependant, l'approche criminologique de cet ouvrage se concentre sur l'évaluation de la Cour plutôt sur la base de ses résultats en Afrique. Ainsi, l'analyse passe donc de la justice basée sur le devoir moral à celle basée sur les résultats liés à la théorie de la dissuasion des crimes encrés dans l'objectif principal de la CPI.

L'auteur justifie l'impact criminogène de la CPI en Afrique en s'appuyant sur le conflit conceptuel qui existe entre les légalistes et les criminologues. Les premiers le définissent comme un acte rationnel, tandis que les seconds appréhendent le crime en prenant en compte ce qui a précédé le crime. Ce qui explique qu'un acte criminel peut avoir -pour celui qui l'a commis- une signification importante et différente, en analysant les éléments déclencheurs pouvant faciliter cet acte.

Contrairement au jugement des crimes sur la base des définitions légales élaborées par les décideurs politiques pour subvenir à leurs agendas, l'approche criminologique empruntée tend à analyser l'état psychologique du « criminel » afin de démontrer le lien de causalité entre les poursuites de la CPI et la montée des

crimes contre l'humanité en Afrique. Et Eric Weber l'explique en épingleant deux indicateurs émotionnels latents dans le chef des dirigeants et dignitaires africains ciblés par la CPI. Ceux-ci les ressentent une fois arrivés aux termes fixés par la Constitution de leurs pays. Allusion faite ici à l'humiliation et à l'injustice, mais aussi à la peur qui comporte en elle la capacité de déclencher les prédispositions naturelles d'auto-défense pouvant engendrer le crime.

Quelques pays africains, dont les dirigeants ont modifié la Constitution où ont tenté de la modifier pour bénéficier de l'immunité perçue dans l'analyse de cet ouvrage comme moyen légal pour éviter les poursuites et l'incarcération à la CPI, sont la preuve indubitable des réactions contre l'humiliation, l'injustice mais aussi la peur ressenties par les concernés. C'est à ce stade qu'Eric Weber situe la source d'entraves d'une alternance et d'un avenir paisible dans bon nombre des pays africains où, selon lui, les accessions au pouvoir ont été précédées des rébellions entérinées par cette même communauté internationale. En conclusion, Eric Weber propose quelques recommandations pouvant conduire à la réforme impérative de la CPI au bénéfice d'une justice internationale, pour l'intérêt de la paix et d'une alternance pacifique en Afrique.

Martin Engimo

MAROC

Le satellite Mohammed VI-B lancé

Ce satellite est le deuxième du programme spatial décidé par le Roi en 2013, dont la réalisation, étalée sur cinq ans, a été confiée au consortium Thales Alenia Space et Airbus.

Le deuxième satellite du programme décidé en 2013 par le roi du Maroc, Mohammed VI-B, a été lancé le 21 novembre. Comme son prédécesseur, Mohammed VI-A, ce satellite permet de prendre des images à très haute résolution. Alors que leur complémentarité permet notamment une réduction importante du temps de revisite.

Le satellite Mohammed VI-B sera entièrement géré au même titre que le satellite Mohammed VI-A par des ingénieurs et techniciens marocains ayant bénéficié de longues formations spécialisées aussi bien au Maroc qu'à l'étranger. Le premier satellite Mohammed VI-A a été lancé, le 8 novembre 2017, par la fusée Vega depuis le site de lancement de Kourou en Guyane française.

Une avancée significative pour la science et le développement

L'exploitation de l'imagerie satellitaire, note-t-on, devient de plus en plus indispensable dans plusieurs domaines dont le cadastre et la cartographie, l'agriculture, les ressources hydriques, le bâtiment et travaux publics et le transport, les eaux et forêts, les mines et la géologie, les réseaux de communications, le suivi des grands projets, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, l'océanographie et les zones côtières, les catastrophes naturelles, etc.

Le Maroc se réjouit donc du lancement de ce deuxième satellite du programme dé-



Lancement du satellite Mohammed VI-B.

cidé en 2013, qui va faire profiter le Royaume chérifien de ses avantages notamment dans les principaux domaines que sont l'agriculture, la cartographie de l'occupation du sol, la cartographie des cultures irriguées, la gestion opérationnelle de l'irrigation basée sur des mesures par satellite, l'élaboration des indicateurs de suivi de la campagne agricole, l'étude d'impact de l'urbanisation sur les terres agricoles, les ressources forestières, la cartographie et inventaire des ressources forestières, le suivi des activités et des risques forestiers, coupes, reboisements, feux et forêts, la gestion des territoires, la cartographie pour la planification et le suivi des aménagements urbains et littoraux, le suivi des extensions urbaines et péri-urbaines, l'océanographie et zones côtières, l'identification du potentiel aquacole des zones côtières, les ressources hydriques, suivi des ressources en eau de surface, cartographie et suivi des inondations, géologie et ressources minières, cartographie géologique, etc.

Avec ce lancement, deuxième de ce programme, le Maroc peut se réjouir d'être à la pointe de la technologie et bénéficier ainsi des avantages que lui offre cette position. Le pays peut également exporter son expertise en vue de la faire bénéficier à toute l'humanité.

Lucien Dianzenza

NOBLE ART

Glove Mwimba élu président de l'entente de Kasangulu

Fils du catcheur albinos Mwimba Texas, le jeune producteur d'événements sportifs et culturels Glove Mwimba va désormais présider aux destinées de l'entente de boxe de la ville de Kasangulu dans la province du Kongo central.

L'entente de boxe de la ville de Kasangulu, dans la province du Kongo central, s'est choisi un nouveau président. Au terme de l'assemblée générale électorale organisée le 17 et 18 novembre, le jeune producteur Glove Mwimba a recueilli

la majorité des voix pour diriger cette instance du noble art. À l'en croire, son action s'intensifiera sur la promotion de la boxe et des boxeurs de la cité de Kasangulu. Aussi a-t-il annoncé un éventuel périple de deux boxeurs en Afrique du Sud pour un stage. Et avec l'appui du partenaire Serge Menga, a-t-il affirmé, trois autres pugilistes pourraient dans un avenir assez proche se rendre en Allemagne toujours dans le cadre d'un stage. Glove Mwimba a lancé un appel de soutien aux sponsors et aux personnes de bonne volonté pour l'essor du noble art à Kasangulu.

En marge de son élection à la tête de l'entente de cette cité, Glove Mwimba et sa structure Pyramide Mwimba Productions a conduit une délégation des boxeurs au championnat provincial de boxe organisé à Matadi, chef-lieu du Kongo central. Cette participation a été positive pour les boxeurs de Kasangulu avec le sacre du Dieu Lidodo dans la catégorie mi-mouche. En catégorie coq, Rais Nzeza a fini champion du Kongo central. Le super léger Liza Bola Mwimba (jeune frère de Glove), les mi-lourd Likofi et Miradi Zola ont tous été vice-champions provinciaux au terme de ce tournoi à Matadi. « Nous sommes satisfaits de la prestation des boxeurs de Kasangulu à ce championnat provincial, et nous ne nous reposons pas sur nos lauriers, nous continuerons à travailler pour la promotion de la boxe à Kasangulu », a

déclaré Glove Mwimba. Ce dernier projette l'organisation d'un gala de boxe en décembre prochain, lui qui a déjà organisé plus de quatre galas de noble art à Kasangulu avec Pyramide Mwimba Productions, et la participation des pugilistes venus de Kinshasa, Mbanza-Ngungu et Kisantu. « Nous organisons ces combats avec nos propres moyens. L'aide des sponsors et d'autres personnes éprises de boxe sera la bienvenue », a plaidé Glove Mwimba. Fils aîné du catcheur albinos Mwimba Texas, ce jeune producteur a été initié dans le milieu de sport par son père. Il continue donc sur les traces de son géniteur, certes comme compétiteur, mais en tant que producteur, manager et dirigeant sportif. Gradué en art dramatique à l'Institut national des arts à Kinshasa, Glove Mwimba a aussi suivi une formation en audiovisuel à la Radiotélévision nationale congolaise et suit actuellement des cours de management. Du sport à la musique, il n'y a qu'un pas à franchir. Entrepreneant, sa maison Pyramide Mwimba productions organise aussi des spectacles musicaux. Récemment, il a produit le chanteur Joe Lenoir (ancien de Viva la Musica de Papa Wemba et actuellement en studio) à l'espace Extrême à Ma Campagne dans la commune de Ngaliema. Il a participé en tant que manager à la préparation du maxi-single du chanteur Abuba Matabaro intitulé « Miroir ».

Martin Engimo



Le président de l'Entente de boxe de Kasangulu entouré des boxeurs locaux lors du dernier gala de boxe

CAN U23 2019

La RDC pulvérise le Rwanda et défiera le Maroc en mars 2019

Après le résultat de zéro but partout au Rubavu stadium de Gisenyi au match aller, la sélection de moins de 23 ans de la RDC a marché sur celle du Rwanda au match retour à Kinshasa par un cinglant cinq buts à zéro.

Les Léopards football de moins de 23 ans ont battu, le 20 novembre, au stade des Martyrs les Amavubi du Rwanda par cinq buts à zéro, en match retour du premier tour des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations U23 prévue en Égypte en 2019. Pour cette rencontre arbitrée par le Kenyan Peter Wareru, le sélectionneur Christian Nsengi Biembe a effectué quelques changements dans son onze de départ par rapport à celui du match aller, le 14 novembre, au Rubavu stadium de Gisenyi (zéro but partout). Jackson Lunanga (V.Club) a naturellement gardé les perches, avec devant lui, le latéral droit Mukoko Amale (Daring Club Motema Pembe), la paire axiale de la défense composée d'Arsène Zola (Mazembe) et Trésor Tshibua-bua (Lupopo) et Ernest Luzolo



Les Léopards U23 de la RDC

(V.Club). Au milieu de terrain, il y a eu Edo Kayembe (Anderlecht/Belgique), Peter Mutumosi (Rangers), Glody Likonza (Mazembe) et Chadrac Muzungu (V.Club). Le duo d'attaque s'est constitué de Jackson Muleka et Mbuangi Nzau (Bamboutos/Cameroun). L'on note donc l'absence de Nelson Balongo de Saint-Trond en Belgique qui était là au match aller. Du côté rwandais, on a noté la titularisation du gardien de but

Fiacre Ntuari, Sabimana Aimable, Muregea Prince, Marc Shimiyimana, Musinzi Ange, Ikwiye Jean-Paul, Shintu Fabio, Samuel Geleth, Kevin Mwuri, Suti Savio Dominique.

Les Léopards ont été incisifs dans le camp des Amavubi. Dès la 7e minute, Mbuangi Nzau a trouvé le chemin des buts adverses en trompant le gardien de but Fiacre Ntuari. Les joueurs du sélectionneur Christian Nsengi Biembe

(avec à ses côtés l'ancien international Christopher Oualemo et Robert Kidiaba Guy Bukasa) ont un peu baissé leur rythme de jeu après le but avec quelques déchets, avant de le reprendre dans le troisième quart d'heure de jeu. Et à la 32e minute, Chadrac Muzungu a pris de vitesse le latéral droit des Abeilles avant de déposer le cuir sur la tête de Jackson Muleka pour le deuxième but des Léopards U23.

À la 58e minute, Mbuangi Nzau a cédé sa place à Jonathan Ifaso de Nyuki qui était titulaire au match aller. Les Amavubi ont littéralement craqué après l'heure de jeu. À la 62e minute, Peter Mutumosi a profité d'une récupération de balle de Mukoko Amale pour aller fusiller le gardien de but Fiacre Ntuari et inscrire le troisième but des Léopards. Sur une autre déboulée et un centre de Mukoko Amale, Jackson Muleka a porté le score à quatre buts à zéro à la 67e minute de jeu. Et une minute après, il a été remplacé par Nelson Félix Balongo de Saint-Trond en Belgique. Ce dernier a inscrit le cinquième but des Léopards à la 84e minute de la partie. La pluie s'est invitée à la fête dans les dernières minutes du match comme une bénédiction pour les jeunes fauves congolais. Grâce à cette victoire, les Léopards affronteront, le 20 mars 2019 à Kinshasa, les Lions d'Atlas U 23 du Maroc au deuxième tour de ces éliminatoires, avant le match retour quelques jours après en terre marocaine.

Martin Engimo

LINAFOOT/LIGUE 1

Egalité entre Lupopo et Sanga Balende

Il n'y a pas eu de vainqueur à l'issue du choc entre le FC Saint-Eloi Lupopo et Sa Majesté Sanga Balende à Lubumbashi en championnat national de football, Ligue 1.



Le FC Saint-Eloi Lupopo de Lubumbashi

Le stade Frédéric-Kibassa-Maliba de Lubumbashi a abrité, le 20 novembre, la rencontre entre le club local du FC Saint-Eloi Lupopo et Sa Majesté Sanga Balende de Mbuji-Mayi. Un but partout a été le score final de cette partie comptant pour la 9e journée de la 24e édition du championnat national de football.

Manix Nengelwa, l'un des hommes en forme du club bleu et or de la capitale congolaise du cuivre, a marqué pour les Viets du Grand Katanga en première période. Longtemps menés au tableau d'affichage, les Anges et Saints du Kasai oriental ont égalisé dans les derniers instants de la partie par le biais du Ghanéen Isaac Amoah. Les deux équipes se sont donc quittées en respect. Au classement, le FC Saint-Eloi Lupopo est septième avec 14 points en 11 matchs joués alors que Sanga Balende est huitième avec 13

points engrangés en 9 matchs livrés. Pas de vainqueur entre L'Shi Sport et Bazano...

Toujours dans le cadre de la 9e journée, la Jeunesse sportive Groupe Bazano et le FC Lubumbashi Sport ont fait match nul, le 19 novembre, dans le même stade Frédéric-Kibassa-Maliba, au terme d'un derby lushois assez disputé. Les Kamikazes de Lubumbashi sport ont été les premiers à trouver la faille dans la défense adverse à la 67e minute avec la réalisation de Kateng. Les Lumpas de Bazano sont revenus dans la partie à la 85e minute, grâce à Mugisha, évitant à son club de subir un revers après une série de trois matchs sans défaite. Au classement, la Jeunesse sportive Groupe Bazano compte 12 points en 9 matchs, et Lubumbashi Sport totalise 7 points.

M.E.

TAEKWONDO

Kinshasa a accueilli les 14^{es} championnats nationaux

Les 14es championnats nationaux de taekwondo ont été organisés, le samedi 17 et le dimanche 18 novembre, au lycée technique Ntinu Wene dans la commune de Limete à Kinshasa.

La fête a rassemblé les athlètes venus de quatre coins du pays, notamment les provinces de Kongo central, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Kwilu, Mairi, Équateur, Kasai central, Kasai-oriental, Grand Katanga, Tshopo et Kinshasa. On a noté aussi la participation des taekwondoïns de l'Union des sports universitaires (Ucosu) et de l'armée, précisément du Groupe omnisports militaires, de l'Association militaire de Taekwondo (AMT) et la Garde républicaine (GR).

Des autorités de l'administration des Sports et de l'armée ont assisté à la journée de clôture de cette compétition. Dans son allocution, le président de la Fédération congolaise de taekwondo (Fécot), Alain Badiashile, a mis l'accent sur la discipline, l'édition 2018 des championnats nationaux étant placés sous le signe de la maximisation et mutualisation des performances des athlètes et sur la promotion des valeurs positives du sport. Il a appelé tout le monde à observer le fair-play afin de ne pas ternir l'image du taekwondo.

À propos de la compétition, l'on note qu'en individuel chez les dames de moins de 49 kg, Makiona Promie (GR) a remporté l'or, Nsimba Régine de la province du Kwilu s'est contentée de la médaille d'argent alors que Jenga Eunice du Kongo central a gagné la médaille de bronze. Chez les dames de moins de 57 kg, la

médaille d'or est revenue à Mwaka Glody de Kinshasa est. Flore Mbudu de la GR a pris la médaille d'argent et Mbombo Ketsia de l'Ucosu a remporté la médaille de bronze.



Combat de taekwondo aux 14es championnats nationaux à Kinshasa (photo Antoine Bolia)

Chez les moins de 67 kg, Naomie Katoka de Kinshasa ouest a été médaillée d'or, Annie Mbadu de la GR la médaille d'argent et Bernice Ngalobo a glané la médaille de bronze. En individuel chez les messieurs de moins de 54 kg, l'or a été arraché par Reneddy Kinsama de Kinshasa est, la médaille d'argent a été raflée par Ilunga Lofenya d'ATGR, et le bronze par Gloire Ilonga de l'Ucosu. L'on a déploré des cas d'indiscipline au cours de cette compétition, a-t-on appris. Lors d'un combat, Annie Mbadu de l'ATGR a usé de violence avérée sur Naomie Katoko. Et la Fécot a sévi. Annie Mbadu a été disqualifiée avec retrait de sa médaille, en plus d'une année de suspension pour « indiscipline et coup volontaire ». Le coach Sagesse Abedi est aussi suspendu pour une durée d'une année pour incitation à la violence. Le coach de l'équipe de Kinshasa ouest a écopé lui aussi d'une suspension de six mois pour indiscipline.

M.E.

ARRETE N° 9691 /MEF/CAB. du 18 octobre 2018 portant appel d'offres pour la mise en valeur de l'unité forestière d'exploitation Mounoumboumba, située dans l'unité forestière d'aménagement Sud 5 Mossendjo, du secteur forestier Sud, Département du Niari.

LA MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE,

Il est lancé un appel d'offres pour la mise en valeur de l'unité forestière d'exploitation Mounoumboumba, d'une superficie d'environ 22.588 hectares, dont 14.911,31 hectares de superficie utile, située dans l'unité forestière d'aménagement Sud 5 Mossendjo, de la zone II Niari du secteur forestier Sud dans le Département du Niari.

Le volume maximum annuel (VMA) à extraire ne devra pas dépasser la possibilité annuelle de l'unité forestière d'exploitation Mounoumboumba. Celui-ci est fixé à 14.518,25 m³ sur la base du volume total corrigé (VTC) des essences principales et de la rotation de dix (10) ans.

Tout dossier de candidature doit être déposé en 40 exemplaires, dans un délai de deux mois maximum à compter de la date de signature du présent arrêté, à la direction départementale de l'économie forestière du Niari ou à la direction générale de l'économie forestière à Brazzaville. Toute personne physique ou morale intéressée par le présent appel d'offres peut retirer le dossier y relatif auprès du ministère de l'économie forestière à la direction générale de l'économie forestière à Brazzaville.

ARRETE N° 9692 /MEF/CAB. Du 18 octobre 2018 portant appel d'offres pour la mise en valeur de l'unité forestière d'exploitation Boubissi, située dans l'unité forestière d'aménagement Sud 1 Pointe-Noire, du secteur forestier Sud, Département du Kouilou.

LA MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE,

Il est lancé un appel d'offres pour la mise en valeur de l'unité forestière d'exploitation Boubissi, d'une superficie d'environ 165.444 hectares, dont 108.246,38 hectares de superficie utile, située dans l'unité forestière d'aménagement Sud 1 Pointe-Noire, de la zone III Kouilou du secteur forestier Sud, dans le département du Kouilou.

Le volume maximum annuel (VMA) à extraire ne devra pas dépasser la possibilité annuelle de l'unité forestière d'exploitation Boubissi. Celui-ci est fixé à 63.906,48 m³ sur la base du volume total corrigé (VTC) des essences principales et de la rotation de quinze (15) ans.

Tout dossier de candidature doit être déposé en 40 exemplaires, dans un délai de deux mois maximum à compter de la date de signature du présent arrêté, à la direction départementale de l'économie forestière du Kouilou ou à la direction générale de l'économie forestière à Brazzaville.

Toute personne physique ou morale intéressée par le présent appel d'offres peut retirer le dossier y relatif auprès du ministère de l'économie forestière à la direction générale de l'économie forestière à Brazzaville.

ARRETE N° 9693 /MEF/CAB. du 18 octobre 2018 portant appel d'offres pour la mise en valeur de l'unité forestière d'aménagement Mambili, située dans la zone III Cuvette, du secteur forestier nord, dans le département de la Cuvette.

LA MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE,

Il est lancé un appel d'offres pour la mise en valeur de l'unité forestière d'aménagement Mambili, d'une superficie d'environ 131.100 hectares, dont 64.569 hectares de superficie utile, située dans la zone III Cuvette du secteur forestier nord.

Le volume maximum annuel (VMA) à extraire ne devra pas dépasser la possibilité annuelle de l'unité forestière d'aménagement Mambili. Celui-ci est fixé à 54.937,858 m³ sur la base du volume total corrigé (VTC) des essences principales et de la rotation de quarante (40) ans.

Tout dossier de candidature doit être déposé en 40 exemplaires, dans un délai de deux mois maximum, à compter de la date de signature du présent arrêté, à la direction départementale de l'économie forestière de la Cuvette ou à la direction générale de l'économie forestière à Brazzaville.

Toute personne physique ou morale intéressée par le présent appel d'offres peut retirer le dossier y relatif auprès du ministère de l'économie forestière à la direction générale de l'économie forestière à Brazzaville.

ARRETE N° 9694 /MEF/CAB. DU 18 octobre 2018 portant appel d'offres pour la mise en valeur de l'unité forestière d'exploitation Bonvouki, située dans l'unité forestière d'aménagement Oubangui-Tanga, du secteur forestier Nord, dans le département de la Likouala

LA MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE,

Il est lancé un appel d'offres pour la mise en valeur de l'unité forestière d'exploitation Bonvouki d'une superficie de 106.472 hectares, située dans l'unité forestière d'aménagement Oubangui-Tanga, du secteur forestier Nord, dans le département de la Likouala.

Le volume maximum annuel (VMA) à extraire ne devra pas dépasser la possibilité annuelle de l'unité forestière d'exploitation Bonvouki. Il est fixé à 62.353,1557 m³ sur la base du volume total corrigé (VTC) des essences principales et de la rotation de huit (08) ans.

Tout dossier de candidature doit être déposé en 40 exemplaires, dans un délai de deux mois maximum à compter de la date de signature du présent arrêté, à la direction départementale de l'économie forestière de la Likouala ou à la direction générale de l'économie forestière à Brazzaville.

Toute personne physique ou morale intéressée par le présent appel d'offres peut retirer le dossier y relatif auprès du ministère de l'économie forestière à la direction générale de l'économie forestière à Brazzaville.

ECONOMIE MONDIALE

L'OCDE toujours plus pessimiste

L'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) a abaissé, le 21 novembre, pour la deuxième fois en deux mois, ses prévisions de croissance mondiale pour 2019, appelant les Etats à se préparer à « des temps plus difficiles » et à renforcer leur collaboration, par crainte de la guerre commerciale.

L'OCDE a amputé de 0,2 point, comme en septembre dernier, sa prévision de croissance mondiale pour la situer à 3,5%, alors qu'elle tablait encore sur 3,9% en juin. Elle a ainsi confirmé le ralentissement de la croissance mondiale, même si elle a maintenu sans changement sa prévision pour cette année à 3,7%, qu'elle avait légèrement abaissée de 0,1 point en septembre.

« *Négocier un atterrissage en douceur a toujours été délicat, mais l'exercice est particulièrement difficile aujourd'hui* », a prévenu la cheffe économiste de l'OCDE, la Française Laurence Boone, qui constate l'accumulation de nuages noirs à l'horizon. Elle a identifié les trois mêmes risques majeurs qu'en septembre : les tensions commerciales, une hausse des taux d'intérêt américains plus forte

qu'attendue et qui pénaliserait les pays émergents, ainsi qu'un ralentissement marqué de l'économie chinoise.

Face au risque d'un atterrissage plus brutal que prévu de la croissance mondiale, l'institution a appelé les gouvernements à « renforcer leur coopération et à se préparer à des temps plus difficiles », notamment pour réagir conjointement avec de la « relance budgétaire ».

L'OCDE a maintenu sans changement ses prévisions pour l'économie américaine, qui poursuivrait ainsi l'un des cycles de croissance les plus longs de son histoire au rythme de 2,9% cette année

et de 2,7% l'an prochain.

En revanche, elle a encore taillé dans ses prévisions pour la zone euro, dont l'économie ne devrait croître cette année que de 1,9% et de 1,8% en 2019, soit 0,1 point de moins dans les deux cas par rapport aux pronostics de septembre. En Europe, l'institution s'attend d'ailleurs à ce que l'Allemagne et la France connaissent cette année et la prochaine une croissance identique de 1,6%.

L'OCDE, en effet, a fortement abaissé ses prévisions pour la première économie de la zone euro de 0,3 point cette année et de 0,2 en 2019, après la chute surprise du PIB alle-

mand de -0,2% au troisième trimestre.

Si elle a maintenu la prévision pour la France sans changement pour cette année, elle l'a amputée de 0,2 point pour l'an prochain.

Pour la Chine, l'institution a légèrement abaissé ses prévisions à 6,6% cette année et à 6,3% en 2019, enlevant 0,1 point dans les deux cas.

Pour la Grande Bretagne, l'OCDE a maintenu sans changement sa prévision de 1,3% pour cette année, mais elle a relevé de 0,2 point à 1,4% celle de 2019, l'année où devrait se concrétiser le Brexit.

Nestor N'Gampoula et AFP

DIPLOMATIE

Le Sud-Coréen Kim Jong-Yang élu président d'Interpol

Le président par intérim d'Interpol, dont la candidature était « fermement » soutenue par les Etats-Unis face à un général russe, a été élu à Dubaï, le 21 novembre, à la tête de la plus importante organisation de police au monde pour un mandat de deux ans, a-t-on appris.

Kim Jong-Yang assurait l'intérim en tant que président d'Interpol depuis la « démission » subite de son ancien patron, Meng Hongwei, accusé de corruption en Chine et qui a mystérieusement disparu début octobre au cours d'un voyage dans son pays.

Les délégués d'Interpol ont élu le Sud-Coréen lors d'une assemblée générale après que la candidature du général de police russe, Alexandre Prokoptchouk, avait suscité une levée de boucliers aux Etats-Unis et des menaces de l'Ukraine et de la Lituanie de quitter l'organisation mondiale de police. Le nouveau président élu devra désormais terminer le mandat de quatre ans que son prédécesseur devait achever en 2020, mais le véritable patron de l'organisation est dans les faits son secrétaire général. Celui-ci est jusqu'à l'année prochaine l'Allemand Jürgen Stock, qui rappelait début novembre que le poste de président était « essentiellement honorifique ». Outre le poste de président, celui de vice-président pour les Amériques a été également pourvu et c'est l'Argentin Néstor R. Roncaglia qui a été élu, pour un mandat de trois ans, a fait savoir Interpol.

Aussitôt après son élection, le nouveau président d'Interpol a estimé que le « monde fait aujourd'hui face à des changements sans précédent qui représentent d'énormes défis à la sécurité et sûreté publiques ». Sur Twitter, il a ajouté : « Nous avons besoin d'une vision claire : nous devons construire un pont vers l'avenir ».

Les critiques de Moscou n'ont pas voulu qu'Alexandre Prokoptchouk soit élu parce qu'ils craignaient qu'Interpol ne devienne un outil du Kremlin pour lutter contre ses opposants politiques, bien que le poste de président soit plus honorifique qu'opérationnel. Pourtant, la semaine dernière, et citant des sources britanniques, le quotidien The Times donnait le candidat russe favori au poste de président de l'organisation.

Du côté de Washington, le secrétaire d'Etat Mike Pompeo avait indiqué le 20 novembre, à la veille du vote, que les Etats-Unis « soutenaient fermement » le Sud-Coréen. « Nous encourageons toutes les nations et organisations faisant partie d'Interpol et respectant l'Etat de droit à choisir un chef intègre. Nous pensons que ce sera le cas de M. Kim », avait déclaré le chef de la diplomatie américaine.

Dans une lettre rendue publique le 19 novembre, quatre sénateurs américains avaient appelé les délégués des 192 pays membres d'Interpol à rejeter la candidature d'Alexandre Prokoptchouk. « Les événements récents ont montré que le gouvernement russe abusait des



Kim Jong-Yang

procédures d'Interpol pour harceler ses opposants politiques », avait appuyé le porte-parole du Conseil national de sécurité américain, Garrett Marquis. Dans plusieurs pays européens, comme en Russie, en Ukraine et Lituanie, des voix s'étaient tout aussi élevées pour dénoncer l'élection du candidat russe à la direction d'Interpol. L'opposant numéro un au Kremlin, Alexeï Navalny, par exemple, a affirmé sur Twitter que son équipe avait « souffert d'abus d'Interpol à cause de persécutions politiques par la Russie ». Kiev et Vilnius ont, quant à eux, menacé de se retirer d'Interpol en cas d'élection du général russe. Mais Moscou avait rejeté ces accusations qualifiant les réactions d'hostilité à la candidature du général de police russe de « politisation inadmissible ». La biographie d'Alexandre Prokoptchouk figurant sur le site internet du ministère russe de l'Intérieur qu'il a rejoint dans les années 1990 relève que ce polyglotte a obtenu en 2003 le grade de général de police et commencé à travailler avec Interpol en 2006, d'abord en tant que responsable adjoint du bureau russe de l'organisation. Il a également été chargé de la coopération avec Europol, l'agence européenne de police criminelle, puis nommé au comité exécutif d'Interpol en 2014, avant d'en être élu vice-président en novembre 2016.

N.N'G.

AFRIQUE DE L'OUEST

Cinq cents millions d'armes circulent en toute illégalité

Les rapports de certaines agences du système des Nations unies font état d'une prolifération des armes en Afrique de l'Ouest, devenue la plaque tournante des réseaux criminels.

Selon l'ONU, quelque 500 millions d'armes légères illicites circulent en Afrique de l'Ouest. De même, l'OCDE a publié en 2018 un rapport inquiétant sur la prolifération des armes dans cette région. « Le trafic d'armes à feu alimente le commerce illicite, dans une région en proie aux groupes armés, aux conflits et au terrorisme », constate le rapport. L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (Unodc) dénonce également une circulation facile et sans contrôle des armes à feu dans cette partie du continent africain. Un trafic alimenté par les conflits armés en Libye en 2011 et au Mali en 2012, « empirant » la zone, selon l'Unodc qui souligne des capacités de stockage et de sécurisation des armes limitées, en raison du manque de savoir-faire et de moyens logistiques. Le Nigeria est indexé par la prolifération d'armes illicites, notamment à cause du groupe islamiste Boko Haram. Le Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement estime à plus de 350 millions les armes légères et de petits calibres qui y circulent (pistolets, fusils d'assaut et armes semi-automatiques). « Cela représente environ 70% des 500 millions d'armes de ce type, présentes dans toute la région de l'Afrique de l'Ouest », à en croire son directeur, Anselme Yabouri. L'effondrement du régime libyen en 2011 aurait contribué à cette prolifération.

L'autre source des armes provient des stocks des armées gouvernementales. C'est le cas des armes trouvées dans les mains des groupes djihadistes du Nord-Mali. Elles sont issues en majorité, « de l'armement issu du pillage des casernes de l'armée malienne », selon le rapport de Conflict Armament Research. L'Unodc parle « d'achat ou/et de location des armes à des éléments corrompus de la police et des forces armées ». Le général Francis Behanzin, commissaire de la Cédéao chargé des affaires politiques et de la sécurité, déplore l'impuissance des gouvernements face à l'explosion de la criminalité transnationale. « Le crime organisé dispose de moyens colossaux. Il est parfois mieux organisé que les Etats eux-mêmes », a-t-il précisé. Certains cartels n'hésitent pas à utiliser les ports pour importer des armes. Les seize pays de l'Afrique de l'ouest ont mis en place une plateforme électronique d'échange de données, les services de sécurité nationaux, la sipao, pour enrayer le fléau.

Noël Ndong

La Chine et la France s'engagent à renforcer leur coopération sur l'environnement écologique

Le vice-Premier ministre chinois, Han Zheng, a rencontré, le 19 novembre, le ministre français de la Transition écologique et solidaire, François de Rugy, appelant les deux parties à renforcer la coopération dans certains domaines, dont la protection de l'environnement écologique.

M. Han Zheng, qui est également membre du comité permanent du bureau politique du comité central du Parti communiste chinois, a indiqué que la Chine était prête à travailler avec la partie française pour appliquer le consensus atteint par les deux chefs d'État et faire progresser les relations bilatérales à un niveau plus élevé. «*La Chine attache une grande importance à la coopération internationale sur l'environnement*

écologique, souhaitant renforcer le dialogue et les échanges avec la partie française en matière de protection de l'environnement écologique, de changements climatiques, de conservation de la biodiversité et concernant d'autres sujets, afin de déployer des efforts conjoints pour construire un monde propre et beau», a indiqué M. Han.

Par ailleurs, M. de Rugy a indiqué que la France chérissait les résultats de la coopération entre les deux pays et souhaitait renforcer la coopération avec la Chine dans les domaines tels que les changements climatiques et la protection de l'environnement, ainsi que promouvoir les relations bilatérales.

Le 19 novembre également,

«l'Année franco-chinoise de l'environnement» a été lancée officiellement à Beijing, afin de renforcer la coopération entre les deux pays en la matière, tout en collaborant pour faire face aux défis environnementaux mondiaux.

Le ministre chinois de l'Écologie et de l'Environnement, Li Ganjie, a signifié, lors de la cérémonie de lancement, que «l'Année franco-chinoise de l'environnement» constituait une application concrète de la Déclaration conjointe entre la République Française et la République populaire de Chine publiée en janvier, ainsi qu'une opportunité importante pour les deux pays d'élargir et d'approfondir leur coopération en matière d'environnement écologique.

L'OMS et ses partenaires intensifient la prévention et le traitement du paludisme

Afin de renouer avec la baisse du nombre des décès et des cas de paludisme, l'OMS et ses partenaires se joignent à une nouvelle action dirigée par les pays pour intensifier la prévention, le traitement et accroître les investissements pour protéger les personnes vulnérables à cette maladie mortelle.

«*Personne ne devrait mourir du paludisme. Mais le monde fait face à une nouvelle réalité : avec la stagnation des progrès, nous risquons de dilapider des années de travail, d'investissements et de succès dans la réduction du nombre des personnes souffrant de cette maladie*», déplore le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), cité dans un communiqué onusien publié lundi.

«*Nous reconnaissons qu'il nous faut agir différemment, dès maintenant. Nous lançons donc*

aujourd'hui un plan contre le paludisme, pour mener une riposte globale, centré sur les pays et dirigé par eux, et rendre notre action plus efficace là où elle compte le plus, au niveau local», a-t-il ajouté.

Pour la seconde année consécutive, le Rapport sur le paludisme dans le monde, produit par l'OMS, met en évidence un palier dans le nombre des personnes touchées par le paludisme. Selon les estimations, en 2017, il y a eu 219 millions de cas de paludisme, contre 217 millions l'année précédente. Or, auparavant, le nombre des personnes contractant la maladie avait baissé régulièrement, passant de 239 millions en 2010 à 214 millions en 2015.

D'après le Rapport sur le paludisme dans le monde 2018, environ 70% des cas de paludisme (151 millions) et des décès (274.000) se concentraient en 2017 dans onze pays : dix en Afrique (Burkina Faso, Cameroun, Ghana, Mali, Mozambique,

Niger, Nigeria, Ouganda, République démocratique du Congo et Tanzanie) plus l'Inde. Ces pays ont notifié 3,5 millions de cas de paludisme de plus en 2017 par rapport à l'année précédente, tandis qu'on a observé en Inde une baisse de la charge de morbidité. Conformément à la vision stratégique de l'OMS d'intensifier les activités pour protéger la santé des populations, le nouveau plan d'action de l'OMS, mené par les pays, «d'une charge élevée à un fort impact», a été lancé pour aider les pays ayant le plus de cas et de décès par paludisme.

Le nouveau plan poursuit quatre objectifs : galvaniser l'attention politique nationale et mondiale pour faire baisser le nombre des décès par paludisme; obtenir un impact grâce à l'utilisation stratégique de l'information; élaborer les meilleures orientations, politiques et stratégies mondiales convenant à tous les pays d'endémie et mettre en œuvre une riposte coordonnée dans les pays.

QUINZAINE DES DROITS DE L'HOMME

La délégation de l'Union européenne a prévu plusieurs activités au Congo

Du 20 novembre au 13 décembre, cette institution va organiser en partenariat avec l'ambassade de France au Congo, des activités liées aux questions de droits de l'homme à Brazzaville et Pointe-Noire.

L'ambassadeur de l'Union européenne (UE) au Congo, Raul Mateus Paula, qui a animé une conférence de presse le 20 novembre à Brazzaville, en présence des responsables des organisations de défense des droits de l'homme a indiqué que la 3e édition de cet événement coïncide avec la 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. En effet, celle-ci est le premier traité international de valeur éthique à être adopté par

la quasi-totalité de l'humanité. «*Dignité, liberté, égalité, solidarité, citoyenneté, justice. Ces valeurs phares sont au cœur de l'action de l'Union européenne au Congo où la dimension droits de l'homme est prise en compte dans la quarantaine de projets que nous soutenons*», a précisé Raul Mateus Paula

Pour cette édition, des activités comme des journées portes ouvertes aux droits des enfants, des séances de sensibilisation à la prévention des grossesses précoces, des festivals sur les droits des enfants, des causeries-débats, ainsi que d'autres manifestations, seront organisés. Donnant les spécificités de cette quinzaine des droits de l'homme, Claude Bochu, chef de délégation

adjoint à la délégation de l'UE, a clarifié l'assistance en ces termes : «*Cette édition valorise la transversalité de l'action de l'Union européenne et met en avant de thématiques importantes comme la protection de l'enfance, la lutte contre les violences faites aux femmes, la lutte contre le VIH et la bonne gouvernance*».

Notons que pour clore cette quinzaine des droits de l'homme, cette institution organisera en relation avec ses partenaires la finale et la remise de prix du Concours de plaidoirie. Lancé le 19 novembre, ce concours est destiné à tous les étudiants de droit de niveau licence et master.

Parfait Wilfried Douniama

RÉSEAU INTERNATIONAL DES CONGOLAIS DE L'ÉTRANGER

Quatrième édition des Rencontres entrepreneuriales

Les Congolais et les amis du Congo sont invités, le 30 novembre à Paris, au rendez-vous de la connexion entre porteurs de projets.

Favoriser la rencontre entre acteurs de l'entrepreneuriat, les séduire pour la destination entrepreneuriale « Congo », trouver les financements pour accélérer l'implantation de nouvelles entreprises au Congo, telle sera la nouvelle édition proposée par les organisateurs du Réseau international des Congolais de l'étranger (RICE), le 30 novembre 2018, à partir de 19h, à l'hôtel Napoléon au 40 avenue de Friedland dans le 8e arrondissement de la ville de Paris.

Ces rencontres entrepreneuriales, selon l'équipe dirigeante du RICE, veulent être considérées dans la continuité comme étant l'endroit où se tissent les relations et se développent les opportunités d'affaires innovantes susceptibles de participer à la nécessaire diversification de l'économie au Congo. De par ces échanges naîtront la nouveauté, l'émulation des idées de réalisation de projets.

«*Nous envisageons une participation franche*», estiment les organisateurs. Et espèrent que les interventions des uns et des autres contribueront «*au succès de ces rencontres*».

Marie Alfred Ngoma

INFRASTRUCTURE QUALITÉ DE L'AFRIQUE CENTRALE

Une deuxième phase du programme vivement souhaitée

Au regard d'énormes défis à relever en matière de normalisation, de métrologie et d'évaluation de la conformité des produits (farine, ciment, eau...), consommés en Afrique centrale, la poursuite du programme infrastructure qualité de l'Afrique centrale (PIQAC) est attendue pour sensibiliser toutes les entreprises ainsi que la population de cette sous-région à son importance.

«*L'infrastructure qualité est importante pour nos pays parce que c'est la base de tous les projets de développement. Si un pays ignore ce qu'on appelle normalisation, cela suppose qu'il consomme n'importe quoi. Pour faire un test ou une analyse sur un produit, on se réfère à un règlement technique donc à une norme*», a indiqué le conseiller technique principal du PIQAC, Olivier Didime Tchoumi, lors du comité de pilotage national clôturant les activités de la phase pilote dudit programme, tenu le 21 novembre à Brazzaville.

Notons qu'en dehors du Cameroun qui a déjà un certain nombre de dispositifs mis en place en la matière, les autres pays de la sous-région ont encore du chemin à faire. «*Un PIQAC 2 est important car, plusieurs pays n'ont pas encore leur organisation de la normalisation. On ne peut pas en une seule phase atteindre la finalité qui n'est autre que de garantir la sécurité des consommateurs*», a souligné le conseiller technique principal.

Lancé en décembre 2015, le PIQAC fait partie de la composante 2 du Programme d'appui au commerce et à l'intégration économique du 10e Fonds européen de développement. Elle vise à soutenir les pays de l'Afrique centrale à mettre en œuvre une infrastructure qualité opérationnelle dans des secteurs prioritaires de la sous-région. Exécuté par l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel, le PIQAC est un programme cadre avec un budget de 5,8 millions euros.

Il couvre les six pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ainsi que deux pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, à savoir la République démocratique du Congo et le Sao Tomé-et-Principe.

Lopelle Mboussa Gassia

ALIMENTATION

60 000 enfants menacés de malnutrition au Congo

À l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance célébrée le 20 novembre de chaque année, le Fonds des Nations unies pour l'Enfance (Unicef) a organisé, le 20 novembre à Brazzaville, une journée parlementaire sur la lutte contre la malnutrition, question d'interpeller ces décideurs sur la problématique de la nutrition qui doit être prioritaire.

La représentante de l'Unicef au Congo, Micaela Marques De Sousa, a rappelé que les parlementaires congolais ont un rôle crucial à jouer tant dans la prise de lois favorables à la nutrition, l'allocation des budgets, le contrôle des programmes gouvernementaux y relatifs que dans la mobilisation des communautés en vue de l'adoption de bonnes pratiques en matière de nutrition. Cette dernière a mis l'accent sur l'impact de la malnutrition sur le développement humain. « Les conséquences de la malnutrition sont néfastes sur la survie, le développement cognitif et physique

des enfants. Elle compromet leur rendement scolaire et, à long terme, les expose une fois devenus adultes, au risque de bas salaire, à la perte de productivité et au risque accru de maladies chroniques liées à la nutrition ».

Elle a également indiqué qu'en dépit des progrès significatifs enregistrés dans la réduction de la prévalence de la malnutrition au Congo, 30% en 1990 à 21% en 2015, la route à parcourir reste encore longue car selon les résultats de certaines enquêtes, encore un enfant âgé de moins de 5 ans sur 4 souffre de retard de croissance, c'est-à-dire de



La photo de famille

malnutrition chronique. 8% d'enfants de moins de 5 ans souffre de malnutrition aigüe dont 2,6% de forme sévère ce qui signifie que plus de 60 000 enfants risquent de mourir chaque année, soit environ 164 enfants par jour ou 7 par heure du fait de la malnutrition aigüe.

« Les droits des enfants ne sont pas négligeables. Mettons-nous tous ensemble pour qu'aucun enfant du Congo ne souffre ou ne meurt de malnutrition », a laissé entendre Micaela Marques De Sousa avant de signifier que les conséquences multiples de la malnutrition exigent une lutte multisecto-

rielle globale donc une implication de tous.

Intervenant à son tour, le président de l'Assemblée nationale, président actif de l'Association des parlementaires du Congo pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, Isidore Mvouba, a invité les acteurs publics à privilégier dans leurs plans d'action les intérêts des enfants.

« Nous sommes ici pour évoquer les problèmes qui touchent à l'enfant ; sa protection, sa dignité, son développement, son bien-être. Ce jour 20 novembre, dédié à la commémoration des droits de l'enfant, donne l'occasion aux parlementaires congolais de tendre la main aux enfants du Congo et d'exprimer leur total engagement de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie », a-t-il indiqué.

Jean Jacques Koubemba

PAIX ET SÉCURITÉ

Brazzaville abritera début décembre une réunion de la CIRGL

Prélude à la tenue de cette réunion, prévue du 4 au 6 décembre prochain, le secrétaire général du Forum des parlementaires de la Conférence internationale sur la région des grands lacs (CIRGL), Onyango Kakoba, a signé, le 21 novembre, un protocole d'accord avec le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, sur les questions organisationnelles.



Isidore Mvouba (à droite) et Onyango Kakoba signant le protocole d'accord Adiac

Avant de parapher ce document avec le président de la chambre basse du parlement, Onyango Kakoba a d'abord conféré avec le président du Sénat, Pierre Ngolo, avec qui il a discuté du même sujet. Le protocole d'accord signé avec le président de l'Assemblée nationale implique uniquement les questions d'ordre organisationnel et logistique pour garantir la bonne tenue de cette conférence dans la ville capitale, sur des questions de paix, de sécurité et de développement au niveau de la sous-région d'Afrique centrale. « Au cours de l'audience avec le président de l'Assemblée nationale, il était question de signer l'accord sur la tenue de la réunion de l'Assemblée plénière qui se tiendra à Brazzaville, du 4 au 6 décembre. Il a été également question de signer le cahier des charges qui spécifie les responsabilités et les tâches à accomplir par les organisateurs », a précisé le secrétaire général du Forum des parlementaires de la CIRGL, Onyango Kakoba.

D'après les termes de cet accord, les tâches à accomplir par chacune des parties, concernent les aspects technique et

logistique liés à la mise en place du protocole de la cérémonie, de la réservation des salles et de bien d'autres questions impliquant l'organisation de l'évènement. Avec Pierre Ngolo, par contre, il a évoqué aussi des questions électorales en vue de garantir la quiétude dans la zone CIRGL. La CIRGL est composée de onze Etats membres, à savoir la République du Congo, l'Angola, le Burundi, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan, la Tanzanie et la Zambie.

Cette organisation a pour missions principales, entre autres, de maintenir la paix et la sécurité dans cet espace ; d'assurer la gouvernance économique, l'intégration régionale et le développement de la démocratie.

Dans son programme élargi, la CIRGL traite aussi des questions liées au genre, à l'environnement, aux droits de l'homme et au VIH/SIDA. Le processus de la CIRGL est fondé sur deux principes fondamentaux : l'appropriation du processus par les Etats de la région des Grands Lacs et le partenariat avec les parties prenantes.

Firmin Oyé

NATIONS UNIES

Un plaidoyer pour l'amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix en Afrique

Dans le but d'encourager les gouvernants du monde entier à mener une action commune, capable de renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix en Afrique, les membres du conseil de sécurité des Nations unies se sont réunis, le 20 novembre, à Genève pour échanger sur la question.

Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a précisé que cette rencontre est une occasion pour lui de rappeler que l'amélioration de l'efficacité du maintien de la paix dans cette région du monde est une responsabilité collective car, les problèmes de sécurité sur un continent représentent un risque pour le monde entier.

« A notre époque interconnectée, les problèmes de sécurité sur un continent représentent un danger pour le monde entier sans distinction de pays. Les facteurs qui alimentent les conflits en Afrique, notamment la pauvreté, le chômage des jeunes, le changement climatique, la compétition pour les ressources et la criminalité transnationale menacent la sécurité mondiale », a-t-il souligné.

Par ailleurs, pour montrer la gravité du problème, le secrétaire général a signifié que le continent africain accueille sept des quatorze missions de maintien de la paix des Nations unies et plus de 80% des forces de maintien de la paix des Nations unies. Cependant, les pays africains fournissent près de la moitié des Casques bleus déployés dans le monde, dont près de deux tiers sont des femmes militaires et la majorité des femmes officiers de police.

« Nos missions de maintien de la paix sur le continent africain ont accompli des progrès encourageants, ces dernières années. D'autant plus, les mandats ont été menés à bien en Côte d'Ivoire et au Libéria et nos missions ont pu se retirer », a-t-il encore ajouté, insistant sur le fait que pour la même mission, en République démocratique Congo,

au Mali, en République centrafricaine et au Darfour, l'Union africaine (UA) et l'ONU ont collaboré étroitement pour appuyer les processus politiques, les dialogues nationaux et les efforts de médiation dans ces pays. Et c'est ce qui a désamorcé les tensions et ouvert la voie à des accords de paix et à des élections.

En effet, selon Antonio Guterres, le maintien de la paix en Afrique continue de présenter un des plus grands défis pour les missions des Nations unies opérant dans des environnements dangereux. Elles sont souvent confrontées à la criminalité transnationale, aux groupes armés non étatiques et aux groupes terroristes. Pour ce faire, le partenariat avec l'UA et les autres Etats membres africains est essentiel, a-t-il renchérit.

Il nous faut une stratégie et des efforts collectifs pour contrer la situation

Pour Antonio Guterres, il faut que les Etats mettent sur pied des stratégies et fasse un effort collectif en faveur de la paix. L'initiative clé est de mener une action forte pour le maintien de la paix. Cette action permettra de rendre les missions de paix plus fortes et plus sûres avec des mandats plus réalistes.

Etayant quelques stratégies qui sont déjà en action, le responsable onusien a souligné que parmi ces politiques se trouve celle liée à l'augmentation du nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix à tous les niveaux. C'est un autre moyen d'améliorer l'efficacité des opérations et une manière de faire en sorte que la parité homme-femme soit mise en œuvre dans toutes les missions de paix.

« Nous nous mobilisons également pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels dans nos rangs, y compris dans nos missions de maintien de la paix, en plaçant les droits et la dignité des victimes au premier plan », a-t-il conclu.

Rock Ngassakys

BRAZZAVILLE

La communauté des réfugiés rwandais réclame le rétablissement de son statut

Trois associations de la société civile de la communauté des réfugiés rwandais au Congo (A.E.R.C; ACRECO et Espoir), ont animé conjointement le 16 novembre un point de presse pour faire le point sur la situation des réfugiés non exemptés jugée « alarmante ».

Se référant aux articles 119 et 120 du Guide des procédures et critères à appliquer pour déterminer le statut de réfugié, l'association des étudiants rwandais au Congo, l'association des commerçants rwandais et l'association Espoir ont émis des recommandations à l'endroit du gouvernement congolais, du HCR et des tribunaux internationaux.

Aux autorités congolaises, elles ont réclamé l'application des conventions internationales relatives aux réfugiés, et la reconnaissance de tous les réfugiés rwandais sans aucune distinction. « Nous avons tous les raisons impérieuses tenant à des persécutions antérieures et la crainte aggravée par la situation actuelle au Rwanda d'où le besoin continu de la protection internationale ».

Elles sollicitent également l'implication du HCR Genève, ainsi que celle du secrétaire général de l'ONU pour rétablir la protection internationale à tous les réfugiés rwandais non exemptés, estimant

que « la clause de cessation est prématurée, mal organisée et mal appliquée ».

Bref, au gouvernement congolais et au HCR, elles ont proposé la prise en considération de 10.518 réfugiés rwandais (exemptés et non exemptés) dans toutes les opérations comme : le recensement, l'évaluation participative, l'assistance humanitaire et autres. Aux tribunaux internationaux et à la Cour pénale internationale en particulier, la communauté des réfugiés rwandais demande « d'arrêter et de juger les auteurs (le FPR et son armée) des crimes contre l'humanité et de génocide à l'encontre des réfugiés rwandais hutus de 1990 à nos jours au Rwanda ; en RDC (ex zaïre) et partout ailleurs ». Avant d'émettre ces recommandations, les trois associations ont rappelé le contexte historique du problème des réfugiés rwandais, et présenté leur situation actuelle dans le pays d'accueil.

Selon elles, au lendemain de la clause de cessation, 8560 réfugiés non exemptés au Congo se trouvent dans une situation « très alarmante ». Surtout en ce qui concerne leur statut juridique, les besoins primaires à savoir : l'accès aux soins de santé et à l'éducation. « C'est ce qui explique la mobilité de ces réfugiés et par conséquent la situation économique des familles, qui ne cesse de se dégrader, ren-



Les représentants des trois associations (AERC, Espoir et ACRECO)

dant difficile l'auto prise en charge et l'autosuffisance dans ces moments difficiles où nous n'avons plus aucune assistance ».

Au cours de cette conférence de presse qui a eu pour thème « Situation alarmante des réfugiés non exemptés », la communauté rwandaise a également déploré la mort de cinquante réfugiés due au manque d'assistance médicale autrefois assurée par le HCR. « Nous éprouvons d'énormes difficultés dans tous les domaines de la vie, suite à cet ar-

rêt d'assistance ».

Avant l'application de la clause de cessation, 104 réfugiés ont été rapatriés volontairement ; dix-huit ont sollicité l'intégration locale et 802 autres ont été exemptés jusqu'en 2020. Selon les trois associations, la quasi-totalité de leurs concitoyens ne fait pas confiance au régime en place au Rwanda.

« Un nombre croissant des rwandais qui fuient le pays à cause de la persécution, des arrestations arbitraires, la torture, les disparitions forcées, la

spoliation des biens et autres formes d'injustice sociale. Certains d'entre eux se trouvent sur le territoire congolais sous l'appellation des demandeurs d'asile », ont-t-elles déclaré.

Arrivés au Congo en 1997 après le génocide dans leur pays en 1994, les réfugiés rwandais vivent éparpillés dans plusieurs départements du Congo où ils dépendent essentiellement des activités agropastorales ou encore de petits commerces.

Yvette Reine Nzaba

70^e anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme

Communiqué de presse

Liberté
Égalité
Solidarité
Justice
Citoyenneté

La Délégation de l'Union européenne en République du Congo organise la troisième édition de la Quinzaine des Droits de l'Homme du 20 Novembre au 13 Décembre 2018.

Ces valeurs fortes, inscrites dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, seront mises à l'honneur. En partenariat avec l'Ambassade de France et les organisations de la société civile soutenues par l'UE, la parole sera donnée aux acteurs de terrain et aux bénéficiaires pour évoquer les droits de l'enfant et des personnes vulnérables, la lutte contre les violences faites aux femmes et l'autonomisation des personnes vivant avec un handicap.

QUINZAINE DES DROITS DE L'HOMME
du 20 novembre au 13 décembre 2018
PRÉSENTATION ALAIN BASTIEN

PLEINS FEUX SUR LES DROITS DE L'HOMME

Conférences, causeries-débats, ateliers pédagogiques et séances de sensibilisation, portes ouvertes, performances d'artistes, spectacles d'enfants, projections de films, caravane des droits de l'homme... et le très attendu concours de plaidoirie pour les étudiants en Droit, ce sont 30 activités qui sont organisées à Brazzaville, Pointe-Noire, Nkayi et Loutété. Découvrez le programme* et suivez-nous sur les réseaux sociaux* #QDDHCongo

TOUS AVEC L'UNION EUROPÉENNE ET SES PARTENAIRES !

Soulignant l'attachement de l'UE au respect et à la promotion des Droits de l'Homme, l'Ambassadeur de l'Union européenne en République du Congo, M. Roul MATEUS PAULA, a évoqué « la dimension hautement symbolique de cette Quinzaine 2018, marquée par la célébration du 70^e anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme. Alors, rejoignez-nous ! »

Délégation de l'Union européenne en République du Congo
*Site web : www.eeas.europa.eu/delegations/congo-brazzaville_fr
Facebook : [facebook.com/ducongobrazza](https://www.facebook.com/ducongobrazza) | Twitter : @UeCongo

Pour NOËL,
la Fondation BUROTOP IRIS organise
une GRANDE Journée de
collecte / DON de SANG au CNTS

A+ B- O- AB+

Je donne mon Sang
Je sauve une vie

Qui peut donner ?
- Avoir + 18 ans
- Peser + 50 Kg
- Être en bonne Santé

Donner son Sang ne représente AUCUN RISQUE pour le donneur

Une collation est offerte sur place

Le prélèvement en lui-même dure 10 minutes

Acte GÉNÉREUX et CITOYEN

VENEZ NOMBREUSES ET NOMBREUX
SAMEDI 08 DECEMBRE 2018
DE 08h à 13h

Merci de vous rendre au CNTS à l'adresse :
462 cité Louis Pasteur Brazzaville

BUROTOP IRIS

Ministère de la Santé et de la Population

DETTE INTÉRIEURE

Plus de la moitié des créanciers fictifs

Lors d'une rencontre avec les cadres de son département, le 20 novembre à Brazzaville, le ministre des Finances, Calixte Nganongo, a fustigé le volume des créances « fictives » décelées dans le cadre de l'opération d'audit de la dette intérieure.

Les rapports d'audit de la dette intérieure filtrent au compte-gouttes, alors qu'ils sont attendus par les partenaires du FMI (Fonds monétaire international). Depuis le mois de mars de cette année, le gouvernement avait engagé les cabinets Ernst & Young et Cagoges pour diagnostiquer le stock de la dette locale. Ils doivent produire un fichier unique du passif de l'Etat allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.



Le ministre Calixte Nganongo

Les deux cabinets en charge de l'audit devraient, en effet, passer au peigne fin les archives de la dette puis la

liste des opérateurs économiques avant de les lier aux écritures comptables justifiant les créances. En raison

des difficultés qui ont émaillé l'enquête, les auditeurs ont sollicité un délai supplémentaire, afin de peaufiner leur enquête.

Le ministre des Finances et du budget qui veut ouvrir un front contre les fraudeurs, a décidé de lever le voile sur les premiers résultats d'audit. « Je viens d'apprendre à la faveur des résultats de la première étape au niveau de l'audit de la dette intérieure que 50% des créanciers ne viennent plus réclamer leurs fonds. Cela signifie que l'Etat avait affaire à des créances fictives », a déclaré Calixte Nganongo sans avancer les chiffres exacts de cette dette. Il faut noter que la détermination de la masse de la dette congolaise est l'une des recommandations formulées par le FMI dans le cadre des négociations avec le gouverne-

ment. Une délégation de l'institution financière conduite par son conseiller Afrique, Alex Segura-Ubierno, vient d'achever une mission de près de dix jours à Brazzaville. Les émissaires du FMI ont exhorté le gouvernement à finaliser un accord avec ses créanciers en vue de réduire le poids du passif de l'Etat.

Outre la question de la dette, la mission du FMI a insisté sur la poursuite de la lutte contre la corruption et la fraude. Le ministre Calixte Nganongo a dû employer des mots durs contre les fraudeurs. « Certains s'accordent à contourner toutes les mesures prises ; nous attendons l'adoption des réformes pour faire la chasse aux sorcières. Personnellement, je serai intraitable vis-à-vis des fraudeurs », a-t-il averti.

Fiacre Kombo

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Le Congo et le Sénégal engagés à mutualiser leurs efforts en océanographie

Recherche scientifique : Les deux pays ont procédé, le 8 novembre dernier à Dakar, à la signature de deux conventions de partenariat dans le domaine de la recherche scientifique et de l'innovation technologique en Sciences océanographiques et agronomiques.



Echange des parapheurs entre Armand Claude Mvula et le Dr Alioune Fall/DR

La première convention concerne l'Institut national de recherche en sciences exactes et naturelles (Irsen) du Congo et le Centre de recherches océanographiques de Dakar-Thiaroye (CODT) du Sénégal. Selon le communiqué de presse du ministère de la Recherche scientifique, ce document vise à encourager et favoriser la coopération en océanographie ainsi que dans les secteurs prioritaires d'intérêt commun. A travers cet accord, les deux parties appuient les universités, les centres de recherche et d'innovation technologique afin de développer la recherche océanographique de haut niveau par le soutien au développement de réseaux bilatéraux de promotion de la recherche.

Ainsi, le Congo et le Sénégal entendent privilégier la mise en œuvre des mesures tendant à financer les études au profit des chercheurs, des techniciens et des étudiants d'une partie en effectuant des études sur le territoire de l'autre partie. Il s'agira aussi d'élaborer, de financer et d'exécuter mutuellement des projets océanographiques communs, en particulier dans le Golfe de Guinée. Pour ce faire, les deux établissements concernés rechercheront ensemble les financements de leurs projets communs auprès des partenaires multilatéraux et des bailleurs de fonds. Cette convention de partenariat prévoit de faire la promotion des domaines ou sujets présentant un intérêt prioritaire pour les communautés scientifiques et les secteurs socioéconomiques, notamment, l'océanographie physique, le suivi et l'atténuation de l'érosion côtière, les biotechnologies et les technologies de prévention et d'atténuation de désastres naturels. Elle

s'en chargera également de la biodiversité et la bio prospection marine, des désastres, des géosciences, de la technologie de génie civile, du renforcement des capacités des chercheurs et techniciens, des échanges d'expériences sur les connaissances des océans et du rôle essentiel des océans et de la biodiversité marine dans le développement durable.

Quant à la deuxième convention signée entre l'Institut national de recherche agronomique (IRA) du Congo et l'Institut sénégalais de recherche agricole, elle permet de définir le cadre devant régir les relations de partenariat entre ces deux structures. Il s'agira de promouvoir leur coopération en vue de l'enrichissement mutuel de leur patrimoine scientifique et technologique ainsi que le développement des travaux de recherche dans le cadre des règlements en vigueur. Ces travaux se feront sous la forme, entre autres, de la réalisation des programmes conjoints de recherche, l'échange de chercheurs, de personnels administratifs et de technique, l'échange de matériels scientifiques végétaux ou animaux, vivants ou conservés, l'organisation conjointe des réunions scientifiques ou techniques.

Pour ces deux conventions de partenariat, les deux ministères de tutelles s'engagent à favoriser la mobilité des chercheurs, des personnels d'appui à la recherche, des personnels administratifs dans la mesure des possibilités offertes par leurs structures nationales respectives. Côté congolais, c'est par le directeur général de l'IRA, Armand Claude Mvula qui a signé les deux conventions de partenariat.

Parfait Wilfried Douniama

VISITEZ LE MUSÉE-GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES CÉRAMIQUES MUSIQUE

Musée du Bassin du Congo

galerie CONGO ARTS ET EXPRESSIONS

L'ART DANS TOUTES SES EXPRESSIONS

de la Tradition à la Modernité

Siège social : 84 bd Denis-Sassou-N'Guesso immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville République du Congo.

COOPÉRATION

Les Etats-Unis offrent environ 21 millions FCFA pour le financement des projets de sept ONG congolaises

L'Association congolaise pour le développement agricole (Agridev), l'association Idées et Rêves pour la Sangha (IRS), la Centrale coopérative famille agro-pastorale, l'Institut de jeunes sourds de Brazzaville, la Coopérative agro-pastorale de Mandzele, la Mission universelle des chrétiens-unis (Mucu) et la Coopérative des jeunes sourds sont les principaux bénéficiaires de ce financement relatif au Fonds de l'ambassadeur d'auto-assistance, exercice 2017-2018.

D'un coût global estimé à 35 000 dollars américains, soit environ 21 millions FCFA, ces fonds permettront à ces ONG de développer des activités agropastorales sur le territoire national. Ainsi, les bénéficiaires ont signé récemment des contrats avec l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Congo, Todd Haskell, qui leur a remis des chèques. « *Le gouvernement américain met à la disposition des ONG congolaises des fonds qui viennent en appui aux secteurs aussi divers que variés. Ce qui contribue à la diversification de l'économie nationale. Ces projets couvrent plusieurs domaines de développement centrés sur l'agriculture, l'élevage en passant par la formation* »,

a souligné le diplomate américain en poste à Brazzaville. Bénéficiaire d'une somme de 6,400 USD, soit plus de 3,5 millions FCFA, l'association IRS a proposé la création d'une chaîne de valeur arachide au village Kamba, dans le département de la Sangha. En effet, à travers ce projet, l'ONG voudrait augmenter la production de l'arachide et de pérenniser sa culture dans cette partie du pays. Ainsi, ce projet bénéficiera directement à cinquante jeunes dont trente-cinq filles. En dernier ressort, les bénéfices générés par le projet seront destinés à soutenir les activités agricoles des jeunes de la Sangha par la création d'un fonds agricole des jeunes.

Le projet d'Agridev retenu consiste à contribuer à la préservation des ressources naturelles. D'un coût global de 3,350 USD, soit plus d'un million cinq-cents FCFA, ce projet augmentera durablement les productions agricoles (polyculture vivrière, maraîchage) et diversifiera les activités piscicoles de 1050 personnes dans les villages de Nganga-Lingolo, Kélékélé, Loukanga, Samba Alfonse, Linzolo, Loukami et Moutampa. S'agissant de l'Institut de jeunes sourds de Brazzaville, le financement concerne l'aménagement et l'équipement de l'atelier de menuiserie. Au travers de ce projet d'un coût total de 7,000 USD, soit plus de 4 millions FCFA, cet établissement entend promouvoir et valoriser le métier par l'apprentissage de ses apprenants, moderniser l'atelier de menuiserie. Il voudrait également aider les jeunes sourds à s'insérer dans la société après la formation et leur garantir un

emploi stable.

Concernant la Mucu qui a également reçu 7,000 USD, l'ONG qui met en œuvre à Dolisie et dans le village Mpassi Passi dans le Niari son activité intitulée « projet agricole » souhaiterait augmenter sa capacité de production dans la culture de la ciboule et envisage de vendre son produit dans la partie méridionale du Congo.

Initiatrice du projet « Autonomisation des femmes vulnérables et Neo-rurales à la coturniculture » développé à Mouyondzi, dans la Bouenza, la Centrale coopérative famille agropastorale a reçu une somme de 6, 000 USD. En effet, ce projet va durablement, à en croire la projection, contribuer au développement de très petites entreprises par la pratique de la coturniculture. L'objectif étant l'autonomisation, l'amélioration des conditions de vie par la formation et l'emploi de type salarial et l'accès aux sources de financement

ainsi qu'à l'insertion socio-professionnelle de cinquante femmes par la création des activités lucratives pérennes. Bénéficiaire de 3,250 USD, la Coopérative agropastorale de Mandzele a pour projet la culture de ciboule à Djambala sur une étendue de 100 m². L'objectif visé est d'améliorer la qualité de vie des membres et de la population en inondant les marchés du chef-lieu du département des Plateaux et de Brazzaville en ciboule dont la demande reste forte. Quant à la Coopérative des jeunes sourds, l'ONG souhaiterait installer des groupes des artisans sourds congolais dans les douze départements du pays, créer des centres de formation et de production des jeunes sourds, des espaces pour des femmes sourdes et renforcer les capacités sur la gestion des petites et moyennes entreprises. Montant global du projet : 2,000USD.

Parfait Wilfried Douniama



Fonds des Nations Unies pour la Population
Représentation en République du Congo

AVIS DE VACANCE DE POSTE (RE-PUBLICATION)

Vacance de poste	N° 00018145
Date de publication	2 Novembre 2018
Date limite de dépôt des dossiers :	24 Novembre 2018
Date d'entrée en fonction	7 Janvier 2019
Titre du poste :	Directeur(trice) des Opérations
Type de contrat et grade :	Fixed Term, NOC (ICS 10)
Durée du Contrat :	1 an renouvelable après une période probatoire de 3 mois
Typologie :	Bureau de pays du type 3
Lieu d'affectation :	Brazzaville, avec possibilité de déplacements hors de Brazzaville
Organisation:	UNFPA Congo, Région Afrique de l'Ouest et du Centre

I - Contexte

Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) est une agence de développement international qui œuvre en faveur du droit à la santé et de l'égalité des chances de chacun, femmes, hommes et enfants. L'UNFPA offre son appui aux pays pour utiliser les données démographiques dans la formulation des politiques et des programmes visant à réduire la pauvreté et pour faire en sorte que chaque grossesse soit désirée, que chaque accouchement soit sans danger, que le potentiel de chaque jeune soit accompli. Pour accomplir ces objectifs, le bureau de la Représentation du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) en République du Congo procède au recrutement d'un(e) Directeur (trice) des Opérations.

Sur les conseils du Représentant Résident, le/la Directeur (trice) des Opérations fournira le leadership et le conseil dans tous les aspects de gestion du bureau et de technologie d'opérations, de finances, d'administration, de fournitures et d'informations et de ressources humaines. Son rôle est d'assurer la pleine fonctionnalité et efficacité du bureau, fonctionnant sans à-coup, bien-contrôlé et préoccupé par les résultats ainsi que de faciliter l'exécution du programme et la livraison des biens et services en prévoyant les besoins opérationnels des programmes et des projets.

Le/la Directeur(trice) des Opérations participera activement à la coordination entre le bureau et le système des Nations Unies en République du Congo pour s'assurer que les besoins de l'UNFPA dans le système et dans les groupes de services communs sont satisfaits. Il/elle doit stimuler une attitude de collaboration en ce qui concerne l'équipe de programme dans le bureau-pays et le groupe des chargés des opérations du système des Nations Unies au Congo, et soutenir la communication et la coopération entre le siège et le bureau de pays. Le/la Directeur(trice) des Opérations dirige l'équipe des opérations et

collabore étroitement avec le personnel de programme dans le bureau.

II - Qualifications requises

- Etre de nationalité Congolaise (République du Congo) ;
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau Bac+5 au moins en Gestion, Administration, Economie, Finances, Comptabilité, Audit ou domaine équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans le domaine de la gestion administrative, la comptabilité ou l'audit ;
- Avoir la capacité de travailler en équipe, et sous pression, dans un environnement multiculturel ;
- Avoir la maîtrise du français et de l'anglais (oral et écrit) ;

III - Dossier de candidature

- Composition

- o Demande non manuscrite spécifiant trois (03) personnes de référence ;
- o Curriculum vitae daté de moins d'un (1) mois ;
- o Formulaire P 11 dûment rempli (envoi sur simple demande ou par retrait au Siège de l'UNFPA Congo) ;
- o Copies de diplômes, certificats, attestation des services rendus, etc. (Ne pas joindre les originaux).

- Dépôt de dossiers

Les dossiers peuvent être envoyés ou déposés :

- o Sous pli fermé à adresser à Monsieur le Représentant de l'UNFPA Congo, avec la mention Candidature au Poste de « Directeur des Opérations »

Bureau de l'UNFPA Brazzaville,
Rue Crampel (en face de la BDEAC)

Centre-ville BP 19012 Brazzaville

République du Congo (Téléphone : +242 05 521 67 00)

o Par E-mail à l'adresse suivante : malapet@unfpa.org

Avec pour titre : Candidature au Poste de « Directeur des Opérations »

N.B : Pour de plus ample détails veuillez passer à Nos bureaux qui sont ouverts du lundi à jeudi de 8h00 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 14h00.

Brazzaville, le 02 Novembre 2018

Mohamed Lemine Salem OULD MOUJTABA

Représentant Résident de l'UNFPA au Congo

FIBRE OPTIQUE

L'interconnexion entre le Congo et la RCA envisagée pour 2020

Le ministre des Postes, télécommunications et de l'économie numérique, Léon Juste Ibombo, et son homologue de la République centrafricaine (RCA), Justin Gourma Zacko, ont souligné, le 20 novembre à Brazzaville, la nécessité d'accélérer le processus de concrétisation de ce projet financé par la Banque africaine de développement (BAD).

Le Congo et la RCA seront bientôt connectés à la fibre optique dans le cadre du projet Central africain Backbone (CAB). En effet, le câble sera posé sur le lit du fleuve à partir de Pokola jusqu'à Bomassa en passant par Ouesso et Kabo, soit un trajet de 136 km de sous-fluvial. Ainsi, arrivée à la frontière congolo-centrafricaine (Bomassa), la fibre optique continuera sur le territoire centrafricain jusqu'à Bangui en passant par Salo, soit 147 km. Si du côté congolais les choses semblent assez avancées, après l'ouverture des offres en attendant l'avis de non-objection de la BAD, principal bailleur, la RCA a encore des étapes à franchir. « Au niveau de la République centrafricaine, nous sommes donc sur le projet de lancement d'études afin de déceler l'entreprise qui va donc exécuter ce projet. Nous avons déjà pu mettre



Les ministres Léon Juste Ibombo et Justin Gourma Zacko/Adiac

en place l'unité de coordination, les études sont en train d'être faites et je pense que dans un très proche avenir, ces études seront faites mais nous nous acheminons vers la fin de l'année afin de conclure tout cela », a expliqué le ministre centrafricain à sa sortie d'audience.

Le coordonnateur national du projet CAB, Yvon Didier Miehakanda, insiste, de son côté, sur l'harmonisation du processus d'interconnexion afin de s'assurer de la qualité des matériels à utiliser et la nécessité de travailler ensemble sur les plannings pour éviter le fait qu'une partie soit plus

en avance que l'autre. Une inquiétude comprise par la partie centrafricaine : « L'objectif principal de mon arrivée ici est que les études de surveillance ont été déjà faites depuis le Congo jusqu'à Salo en territoire centrafricain. C'est la coordination congolaise qui a mené ces études. Donc, je suis venu voir mon homologue parce qu'étant entendu qu'une partie de ce tronçon se trouve sur le sol centrafricain, comment allons-nous faire pour que cela soit géré convenablement entre les deux pays », a poursuivi Justin Gourma Zacko.

Les travaux dureront sept mois

En effet, d'après le ministre centrafricain des Postes et télécommunications, son homologue a trouvé la juste solution en lançant déjà ces études qui méritent d'être poursuivies. « Donc, l'exécution du projet va se faire par le Congo et les deux pays vont s'entendre sur le tronçon de la frontière Bomassa jusqu'à Salo, long de 146 km pour que le Congo soit rentré en possession de ce qu'il a déboursé dans ce projet. Etant entendu que c'est le même bailleur, nous n'allons pas avoir beaucoup de

problèmes. Mon coordonnateur a rencontré son homologue du Congo, le travail technique a été fait, maintenant il va être soumis aux ministres qui y apporteront à la très haute attention des autorités des deux pays pour que le bailleur puisse prendre en compte ce que le Congo a déboursé », a-t-il conclu.

Notons que le Congo qui a évalué les solutions attend actuellement la validation finale de la BAD qui devrait arriver dans les dix prochains jours. Cette validation permettra de signer, d'ici à la fin de l'année, un contrat avec l'opérateur. « Nous avons une difficulté supplémentaire due au fait que les travaux se feront en sous fluvial sur la Sangha. Or, la hauteur de l'eau nous empêche de travailler entre janvier et mai. Donc, de toutes les manières, les travaux de cette interconnexion ne pourront pas commencer avant le mois de juin. Dès que nous lançons les travaux, nous pensons qu'en sept mois, l'interconnexion sera effective, donc au mois de janvier 2020 », a annoncé Yvon Didier Miehakanda en présence de son homologue centrafricain, François-Xavier Dekoupou.

Parfait Wilfried Douniama

ADIAC

Toute l'actualité Du Bassin du Congo EN VIDÉO



LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gessou
Brazzaville - République du Congo

www.adiac.tv



OPÉRATION DU BEC-DE-LIÈVRE

L'hôpital général de Loandjili organise une campagne chirurgicale gratuite

La campagne de consultation gratuite au profit des porteurs de la fente labiale et palatine, à savoir le bec-de-lièvre, aura lieu à partir du 04 jusqu'au 10 décembre prochain à l'hôpital général de Loandjili à Pointe-Noire.

Plus connue sous le terme de bec-de-lièvre, la fente labiale et palatine est une malformation congénitale. D'après les experts, elle apparaît vers la sixième semaine de grossesse au moment où se mettent en place les organes de l'embryon. La face se construisant comme un puzzle, à partir de bourgeons censés se fusionner pour former le nez, la bouche, le palais. Les bourgeons vont former les mâchoires avec les maxillaires et les mandibules. Les zones olfactives, quant à elles, vont s'invaginer pour former les narines. La structure qui forme la lèvre supérieure est au départ fendue en deux car les deux narines et la mâchoire supérieure sont formées par un seul et même tissu.



Le bâtiment administratif de l'hôpital général de Loandjili crédit photo DR»

Et la lèvre inférieure n'est formée que par la fusion des futures mandibules. Mais il arrive parfois que les bourgeons destinés à former la lèvre supérieure ne soient pas suffisamment rapprochés. Dans ce cas, la fusion est incomplète

et laisse une fente labiale plus ou moins importante. Les formes de fente labiale et palatines sont très variées. On parle de fente labiale quand elle ne touche que la lèvre, de fente palatine quand elle se situe sur le palais et de fente labio-palatine quand elle touche les deux organes.

Cependant, cette malformation a des conséquences fonctionnelles. Si elle n'est pas prise en charge, l'enfant peut rencontrer des difficultés à s'alimenter ou encore

à parler. Seule une intervention chirurgicale est nécessaire pour guérir complètement ce mal. Malheureusement, les frais coûteux de l'opération résignent les personnes aux ressources limitées à trainer leur mal. Outre les traumatismes physiques qu'engendrent leurs pathologies, elles sont souvent stigmatisées et souffrent de l'exclusion dans laquelle les relègue leur handicap. En organisant cette campagne, l'hôpital général de Loandjili favorise la réintégration sociale de ces personnes. C'est également une manière de leur permettre de changer le regard que leur portent les autres. Notons que cette campagne chirurgicale va durer une semaine et elle va permettre aux enfants vivant dans la ville océane, à travers une prise en charge gratuite, de se faire opérer. Les personnes souffrant de cette pathologie sont appelées à se faire enregistrer au service de stomatologie de l'hôpital général de Loandjili.

Hugues Prosper Mabonzo

VIE DES CLUBS

Éric Mouandhalt jette l'éponge

Le président du Cercle sportif La Mancha, Éric Mouandhalt, a déposé sa démission le 20 novembre au cours de l'assemblée générale du club tenue dans la salle de mariages du premier arrondissement, Lumumba.

Après deux mandats passés à La Mancha, avec à la clé une qualification en Coupe de la Confédération africaine de football (CAF) en 2017 et le deuxième podium du championnat national en 2018, Éric Mouandhalt a décidé de quitter l'équipe après une brillante saison où son club a été deuxième au championnat national. Cependant, le président Éric n'a pas évoqué les raisons de sa démission à l'assemblée générale.

Le renoncement du président de La Mancha est un coup dur pour le meilleur club ponténégrin des cinq dernières années, qui va entamer le championnat national avec beaucoup de difficultés. En dehors de la démission du président, l'équipe est aussi démembrée de son staff technique. Elle a perdu ses meilleurs joueurs au profit des meilleures équipes. En attendant un nouveau preneur, le comité de La Mancha va devoir gérer les affaires courantes. Rappelons qu'Éric Mouandhalt a été élu président de La Mancha en 2014. Les deux premières



Eric Mouandhalt/Adiac

RDC. À l'issue de cette élimination, l'entraîneur principal du club ponténégrin, Ghislain Tchiamas, est remplacé à son poste par le directeur technique, Jean Marie Claude Kenzo. Tchiamas, mécontent de sa rétrogradation au poste d'entraîneur adjoint, démissionne. Alors qu'à la saison 2017-2018, elle a retrouvé presque le sommet du football congolais en brigant la deuxième place du classement général du championnat, La Mancha a été malheureusement frappée par le règlement de la CAF qui a réduit le nombre des clubs congolais à la suite de l'insuffisance des points.

Charlem Léa Legnoki



Un outil industriel performant rapide.



UNE LARGE GAMME DE PRODUITS



Journaux



Magazines



Chemises à rabat

Cartes de visite

Dépliants



Livres

Calendriers

Flyers, Affiches

PRESSE

Quotidiens
Hebdomadaires
Mensuels
Numéros spéciaux...

OFFSET

Chemises à rabat
Magazines
Livres
Dépliants
Documents administratifs
Calendriers
Flyers
Affiches
Divers

+242 06 951 0773
+242 05 629 1317
imp.bc@adiac-congo.com

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gessou
Brazzaville - République du Congo

WASHINGTON, D.C

Béline Ayessa effectue une visite mémorable au National Museum of African American History and culture

Poursuivant sa mission de travail aux Etats-Unis d'Amérique, la directrice générale du Mémorial Pierre-Savorgnan-de Brazza, Béline Ayessa, a été reçue le 15 novembre à la Smithsonian Institution située sur le National Mall de Washington DC.

Le National Mall de Washington D.C. est un complexe culturel dont la mission se décline à travers des activités éditoriales, muséologiques, pédagogiques et éducatives. Au cœur de ce complexe, on compte dix-neuf musées, neuf centres de recherche et des programmes d'éducation pour la croissance ainsi que la diffusion du savoir.

C'est avec Lisa H. Helling, conseillère principale et représentante du Département d'État au sein de la Smithsonian Institution, que la directrice générale du Mémorial Pierre-Savorgnan-de Brazza s'est entretenue, en présence de Samantha Peterson, conseillère au bureau des relations internationales de cette même institution. Plusieurs points ont fait l'objet d'échanges au cours de cet entretien. Leur portée indique à suffisance la nécessité d'explorer des voies de collaboration entre la Smithsonian Institution et le Mémorial Pierre-Savorgnan-de Brazza. Il s'agit notamment de la formation des agents locaux aux techniques modernes de conception et d'organisation du fonctionnement d'un complexe culturel, la présence du Congo lors des manifestations de l'année 2019 qui sera consacrée au « Pouvoir social de la musique ». Ce qui est un souci cardinal pour la directrice générale du Mémorial Pierre

Savorgnan de Brazza, qui projette déjà la mise à profit de tout l'espace actuel de ce haut lieu d'histoire du Congo et du second module dénommé « Complexe culturel Savorgnan de Brazza » actuellement en construction. Ce sera un espace culturel qui logera plusieurs entités pour la promotion de la culture et la préservation des biens mémoriels du Congo et de la sous-région.

Il a donc été convenu de la mise en place d'une plate-forme de travail. Elle se fera à travers les services de l'ambassade des Etats-Unis au Congo grâce auxquels l'initiative de cette mission a été rendue féconde. Pour ce faire, Béline Ayessa a dit toute sa reconnaissance à Todd P. Haskell, ambassadeur des Etats-Unis au Congo, dont l'appui personnel dans la préparation de cette visite a permis de nouer de contacts utiles.

Le portrait d'Anna Nzinga au National Museum of African American History and Culture

Rassurée et réconfortée par l'accueil qui lui a été réservé, la directrice générale du Mémorial Pierre-Savorgnan-de Brazza a aussi eu droit à deux visites guidées, le 16 novembre 2018. La première a eu lieu au National Museum of African American History and Culture inauguré le 24 septembre 2016 par le président Barack Obama. Ce musée est le dernier-né du complexe Smithsonian. Grand lieu de la mémoire noire des Etats-Unis, on y trouve, dès l'entame de la visite, le portrait d'Anna Nzinga, qui fut



Lisa H. Helling, représentante du département d'Etat au Smithsonian Institution, Béline Ayessa et Samantha Peterson, conseillère au bureau des relations internationales du Smithsonian

reine du royaume Kongo au XVII^e siècle. Il y a surtout ce parcours initiatique de l'histoire émouvante des Africains-Américains en trois étapes : l'esclavage et la liberté, l'ère de la ségrégation, l'Amérique en transformation. Ce parcours couvre aussi la littérature (de Phillis Weathley à Toni Morrison ou Henry Gates Jr), le mouvement des droits civiques (avec Rosa Park, Martin Luther King et Malcom X ou John Lewis), la musique (avec toutes les variétés qui ont conquis le monde), la politique dont la plus haute figure représentative de la transformation est Barack

Obama, 44^e président des Etats-Unis. Béline Ayessa y a suivi avec émotion l'itinéraire des Africains-Américains qui se résume comme « Le voyage d'un peuple, l'histoire d'une nation ». Dans cette même journée, elle a visité le National Museum of African Art, fondé en 1964. Les collections immenses et variées des masques, statues et reliquaires datant du XVIII^e ou du XIX^e siècle viennent, pour la plupart, des terroirs du Gabon, du Nigéria, du Bénin, de la RDC, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Cameroun, et, bien sûr du Congo, avec une sculpture Kuyu à deux

têtes, représentant une femme et un homme, ainsi qu'un masque Punu. Ici aussi, la découverte d'une partie du patrimoine culturel africain conservée loin des terres d'Afrique a suscité des échanges autour de la nécessité de créer ou de maintenir les liens de partenariat entre institutions culturelles.

« Ce séjour à Washington aura ainsi permis de passer en revue des programmes réalisables dans une perspective bien échelonnée dans le temps », a indiqué la directrice générale du Mémorial Pierre-Savorgnan-de Brazza, Béline Ayessa.

Bruno Okokana

MUSIQUE

Djason philosophe et son Super Nkolo Mboka invités au festival Afrima au Ghana

L'artiste musicien congolais, leader de l'orchestre Super Nkolo Mboka, est invité par la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Comité international de l'Afrima à la cinquième édition de l'Afrima qui aura lieu au Ghana du 21 au 24 novembre.

En partenariat avec l'Union africaine, Afrima est le plus grand événement musical du continent créé pour honorer, récompenser et mettre en valeur la riche culture musicale de l'Afrique ainsi que stimuler les conversations parmi les Africains et entre l'Afrique et le reste du monde sur les grands potentiels et valeurs du patrimoine culturel et artistique africain, dans le but de créer des emplois, d'éradiquer la pauvreté extrême et d'attirer l'attention des dirigeants mondiaux sur l'Afrique tout en promouvant une image positive de l'Afrique.

Au fil des années, Afrima a donné le ton de la promotion du secteur créatif africain dans le reste du monde et nous continuons à ouvrir de nouvelles possibilités de ré-

seautage et de collaboration dans l'industrie musicale africaine, tout en reconnaissant la créativité et l'innovation des talents. La dernière cérémonie de remise des prix qui s'est tenue à Lagos au Nigeria, le 12 novembre 2017, était un événement de classe et de charme. Elle a eu comme impresario la formidable superstar afro-américaine Akon, accompagnée de la diva et télé-présentatrice camerounaise, Sophy Aida.

Légenda de l'Afrima 2018

Les activités qui se tiendront pendant quatre jours comprendront : la soirée d'accueil (21 novembre), une réception pour accueillir les



Djason philosophe, leader de l'orchestre Super Nkolo Mboka

candidats de l'Afrima, les membres du Comité international de l'Afrima, les responsables de l'Union africaine et les autres invités. Le 22 novembre, sont prévues les entrevues avec les médias/ Meet &

Greet. Une opportunité de renforcer la connexion des artistes avec le public dans une salle de presse et sur certaines chaînes de radio/ télévisions au Ghana. Quelques partenaires des médias étrangers y participeront également.

Le même jour, il y aura Africa Music Business Summit, une plate-forme de discussion annuelle pour interroger et élaborer des stratégies de développement de la musique africaine, tout en explorant une approche synergique de l'automatisation économique des talents musicaux. Il s'agit d'une plate-forme de mise en réseau et d'interaction entre les professionnels de la musique, les responsables de la musique, les responsables gouvernementaux et d'autres parties prenantes des secteurs de la musique, des médias et de la finance en Afrique et dans le monde. Le sommet se tiendra

entre 10 heures et 14 heures. La soirée du 22 novembre aura lieu à Afrima Music village. C'est un concert d'entrée gratuite qui met en valeur des artistes africains de différentes origines. La journée du 23 novembre est consacrée à la visite du pays hôte. Il s'agira d'une visite guidée des sites remarquables et du célèbre château des esclaves d'Elmina du Ghana. La journée se terminera par une visite de courtoisie au président de la République du Ghana.

Enfin, la cérémonie principale de remise des prix aura lieu le 24 novembre. Tapis rouge pour cet événement qui sera retransmis en direct. Il sera marqué par la présence de personnalités de haut niveau et un concept culturel. Puis un « After Party », qui n'est autre qu'un coup de pouce pour célébrer la soirée avec des gagnants, des vedettes, des invités de choix et des vétérans de l'industrie de la musique.

B.Ok.